

ORDRE
DES
ARCHITECTES

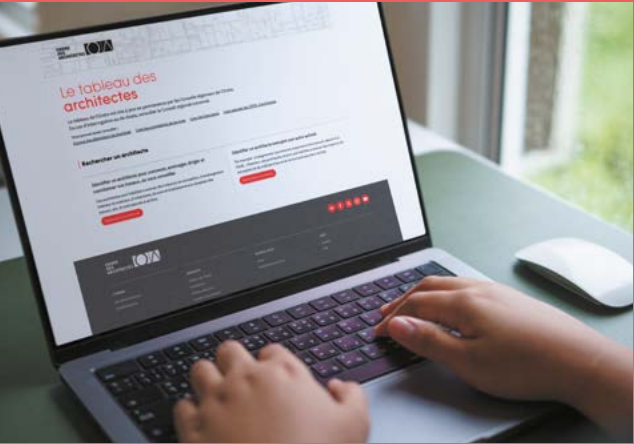


RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

Le CNOA l'a fait en 2025 !



Rassembler l'institution à la **Convention nationale** (voir p. 33)



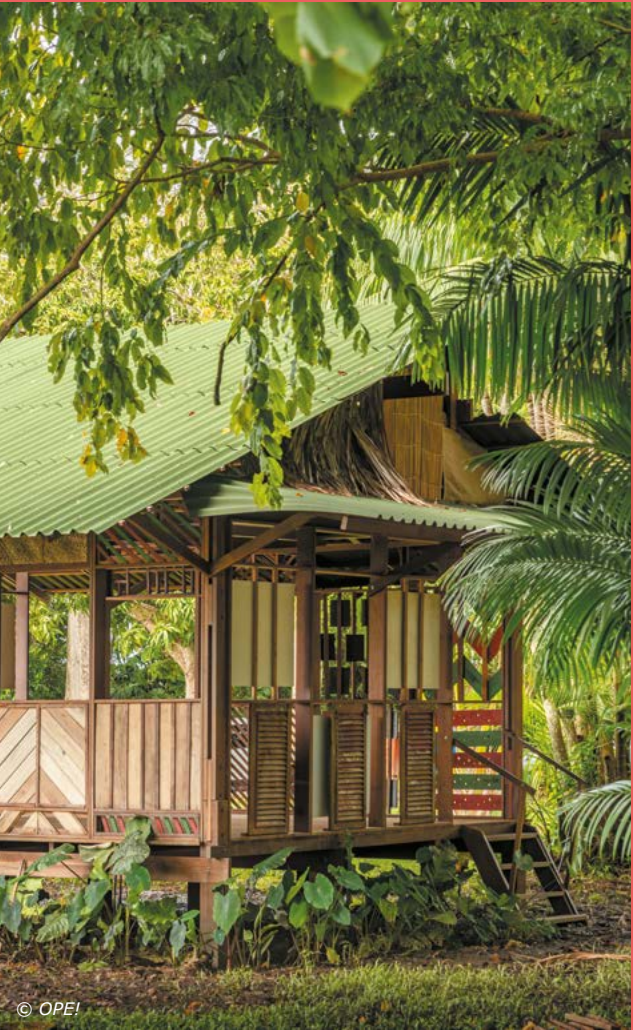
Simplifier les démarches des usagers avec la **transformation du tableau de l'Ordre** (voir p. 21)



Porter une parole forte auprès des élus avec « **10 propositions** » pour les **élections municipales** (voir p. 48)



Soutenir les filières d'écomatériaux en participant au **Forum bois construction** (voir p. 47)



S'engager pour une architecture durable en portant le **prototype d'habitat Palafitas** à la COP30 à Belém (voir p. 52)

p. 6 L'année 2025 à l'Ordre des architectes

p. 8 Une architecture au service de l'intérêt public

- p. 9 L'Ordre en quelques mots
- p. 10 Le Conseil national
- p. 14 Les Conseils régionaux
- p. 16 Le budget de l'Ordre, des cotisations au service des architectes

p. 20 Agir pour les architectes

- p. 21 Protéger le titre d'architecte
- p. 25 Être utile aux architectes
- p. 27 Informer les architectes
- p. 30 Accompagner la formation professionnelle

p. 32 Rassembler l'institution autour des grands enjeux

- p. 33 À la Convention nationale, l'Ordre rassemblé
- p. 36 Architectures & Territoires 2025
- p. 37 L'Ordre mobilisé pour Mayotte après le passage de *Chido*

p. 38 Participer au débat public national

- p. 39 Une voix engagée au service de la qualité architecturale
- p. 44 Rencontrer les décideurs publics
- p. 48 18-20 novembre : trois jours d'affluence et d'influence au Salon des maires

p. 50 Faire rayonner l'architecture à l'international

- p. 51 Participer à la coopération internationale pour la qualité architecturale
- p. 54 Développer l'influence de l'Ordre des architectes en Europe

p. 56 Promouvoir la culture architecturale

- p. 57 Participer à l'actualité culturelle
- p. 58 Mettre en avant les projets remarquables avec les prix d'architecture
- p. 60 Être entendu dans le débat public
- p. 62 L'Ordre au cœur de l'écosystème des acteurs de l'architecture

p. 65 Glossaire des acronymes



Conseillers et salariés de l'institution réunis à la Convention nationale de l'Ordre des architectes en juin 2025, à Lille, au Palais Rameau, rénové de 2021 à 2024 par les architectes Auguste Mourcou et Henri Contamine.
© Maxime Dufour



En 2025, l'Ordre des architectes s'est rassemblé pour défendre une architecture de qualité.

Après avoir défini les objectifs du mandat et les moyens à notre disposition en 2024, année d'élections ordinaires, le Conseil national a déployé toute son énergie pour défendre l'importance de l'architecture face aux défis d'adaptation et de transformation des territoires.

Ainsi, nous avons continué à montrer que l'architecture offre toute une gamme de solutions concrètes pour répondre aux enjeux des territoires, dans le droit fil du plaidoyer « L'architecture comme solution », sorti en 2022 dans sa première version. Avec les 17 Conseils régionaux, la deuxième édition de « Architectures & Territoires », qui a compté une vingtaine d'événements dans toute la France, a démontré à quel point les architectes sont une force de proposition pour transformer le bâti et (a)ménager les territoires au service du vivant.

Le temps fort de l'année a été la Convention nationale, où plus de 220 conseillers et 80 salariés de l'institution se sont réunis à Lille pour échanger autour des enjeux actuels. La mise en commun de nos compétences s'est révélée être une force. Au programme de ce congrès de deux jours : faire émerger « les récits des territoires » apportés par des experts scientifiques, par des représentants politiques et par chaque conseiller ordinal. L'institution est unie pour agir et préparer les actions de représentation dans le débat public au service d'une architecture durable. Le Conseil national s'est particulièrement investi à l'échelle internationale, avec des projets marquants à la COP30 au Brésil, pour le pavillon français de la Biennale d'architecture à Venise, ou encore pour représenter l'intérêt public de l'architecture auprès des institutions européennes.

L'Ordre des architectes a également poursuivi ses missions régaliennes, le socle de notre activité : en garantissant l'exercice de la maîtrise d'œuvre par des architectes formés, assurés et respectueux des règles, nous répondons à l'enjeu de l'intérêt public de l'architecture. Pour aller plus loin, certains points tels que le contrôle de la formation continue ont pu être améliorés. D'autres sont en cours en rapport avec la rénovation du tableau de l'Ordre des architectes, pour favoriser l'accès des architectes à de nouveaux marchés et simplifier la réglementation en faveur des travaux sur l'existant avec le projet de « permis de construire unique ».

Continuons de porter des projets ambitieux pour une architecture d'intérêt général de qualité !

Christophe Millet,
Président du Conseil national
de l'Ordre des architectes

L'année 2025 à l'Ordre des architectes

15 janvier : soirée des vœux



Christophe Millet, président du CNOA, en présence de Rachida Dati, ministre de la Culture, Valérie Létard, ministre du Logement, Juliette Méadel, ministre de la Ville, et Dominique Faure, ex-ministre des Collectivités locales

5 février :

appel pour une politique nationale des sols à l'initiative de l'Institut de la transition foncière

26-28 février :

participation au Forum bois construction

14 juillet : début de la résidence du projet Palafitas « Vivre avec l'eau en Amazonie » dans le cadre de la COP30 à Belém

25 juillet : remise des insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite à Marjan Hessamfar, conseillère nationale, au siège du CNOA, par Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat



Emmanuelle Cosse, présidente de l'USH, et Marjan Hessamfar, conseillère nationale

5 août :

lancement d'un conseil scientifique inédit pour le pavillon France de la Biennale internationale d'architecture de Venise réunissant le CNOA, l'Académie d'architecture, le RMA, la CAPA et l'AFEX



Extrait du film L'Inconnu de la Grande Arche

**ARCHITECTURE
ET TERRITOIRE**
RENCONTRES POUR DES TERRITOIRES VIVANTS

20-23 octobre :

participation au KIAF (Korea International Architecture Festival 2025), présentation de l'exposition française et participation de Mariam Locate au Conseil de l'Union internationale des architectes (UIA)

11-13 mars : interventions au MIPIM, au Palais des festivals et des congrès de Cannes



Palais des festivals et des congrès de Cannes, table ronde hors-site : Fabien Gantois, vice-président du CNOA, Pierre Paulot, conseiller auprès de la direction générale d'Immobilier 3F, Céline Beaujolin, déléguée générale de l'association Filière hors-site France

29 avril :

webinaire exceptionnel en direct de Mayotte « Répondre à l'urgence au lendemain du cyclone Chido »

15 mai : séance de Conseil et conférence au Luxembourg à l'invitation de ses homologues luxembourgeois pour leur 35 ans



25-27 juin : Convention nationale de l'Ordre des architectes à Lille



De juin à novembre : cycle de rencontres « Architectures & Territoires », piloté par le CNOA et mis en œuvre par les CROA dans tous les territoires

1^{er} décembre :

début du déménagement des bureaux du CNOA de la tour Montparnasse vers un nouveau site parisien

23-25 septembre : salon et congrès de l'USH à Paris

24 septembre : avant-première du film *L'Inconnu de la Grande Arche*, suivie d'un débat sur les relations entre architecture et politique, en présence de François Hollande, député de la Corrèze et ancien président de la République

10-21 novembre : participation de conseillers ordinaires à la COP30 à Belém, au Brésil

18-20 novembre : trois jours d'influence et de rencontres avec les élus locaux et les décideurs publics au Salon des maires sous la bannière « 1 maire, 1 architecte »

01

UNE INSTITUTION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT PUBLIC

L'Ordre en quelques mots

L'Ordre des architectes est une institution de service public qui veille à la qualité de l'architecture et à l'exercice responsable de la profession sur l'ensemble du territoire. Il accompagne les architectes dans leur pratique, garantit le respect des règles professionnelles et contribue à promouvoir une architecture au service des habitants et de l'intérêt général.

Afin de porter le titre d'architecte, l'inscription à l'Ordre est obligatoire. Elle implique le respect des règles déontologiques de la profession, la souscription à une assurance professionnelle et l'engagement à maintenir et développer ses compétences tout au long de sa carrière.

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

L'Ordre des architectes veille à l'organisation de la profession, il contrôle le titre d'architecte et est le garant des règles déontologiques. Ses missions, qui visent à protéger tant le public que les maîtres d'ouvrage ou les architectes eux-mêmes, sont variées :

- assurer la tenue du tableau ordinal : inscription, suspension, radiation, etc. ;
- effectuer le contrôle des formes juridiques et modalités d'exercice ;
- garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession ;
- agir en justice en vue de la protection du titre d'architecte, en cas d'infraction aux règles du Code de l'urbanisme et des marchés publics ;
- organiser des conciliations en cas de conflit entre architectes ou entre architectes et maîtres d'ouvrage.

L'Ordre assure également la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et des instances européennes et internationales, et participe à la promotion de la qualité architecturale.

POUR LA FORMATION DES ARCHITECTES

L'Ordre contribue à l'organisation de l'enseignement initial et continu de l'architecture à travers :

- la participation aux jurys HMONP et aux conseils d'administration des écoles nationales supérieures d'architecture ;
- l'accompagnement et le contrôle de la formation continue obligatoire des architectes.

POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE ARCHITECTURALE

L'Ordre valorise le métier d'architecte auprès du grand public en participant à différentes actions :

- la sensibilisation des pouvoirs publics aux grands enjeux de la profession ;
- la communication sur la culture architecturale ;
- les actions pédagogiques menées en milieu scolaire.



Le Conseil national

COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL

LE BUREAU NATIONAL



Christophe Millet,
président



Fabien Gantois,
vice-président



Yolaine Paufighet,
vice-présidente



Guillaume Blanchard,
secrétaire



Jean-Baptiste Griesmar,
secrétaire adjoint



Laurence Nguyen,
trésorière



Thibaut Maugard,
trésorier adjoint

LES CONSEILLERS NATIONAUX



Émilie Bernard



Jérôme Berranger



Sophie Bertrand



Marie Biays-Primas



Alice Caillouel



Sébastien Celeri



Olivier Celnik



Augustin Faucheur



Marjan Hessamfar



Christine Leconte



Mariam Locate



Katia Maïboroda



Frédéric Poulat



Arnaud Réaux



Bruno Reyne



Claire Serin



Marie Steenkiste

LE FONCTIONNEMENT DU CNOA

L'Ordre des architectes se compose de 17 Conseils régionaux – correspondant aux 13 régions administratives et aux 5 départements et régions d'outre-mer – et du Conseil national.

Le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) est composé de 24 membres élus pour six ans par les conseillers régionaux. Il est renouvelé par moitié tous les trois ans. Il coordonne l'action des Conseils régionaux, est consulté par les pouvoirs publics sur toute question intéressant la profession et fixe les droits d'inscription, la cotisation et le budget de l'Ordre. Il assure également le fonctionnement de la chambre nationale de discipline. Les élus nationaux se réunissent de manière réglementaire en Conseil et en bureau.

Le Conseil est une instance de prise de décision liée à l'organisation de la profession et aux orientations politiques et budgétaires de l'Ordre des architectes.

Le bureau est une assemblée délibérative et exécutive de préparation des décisions et de suivi de leur exécution.

- Six commissions complémentaires :
- la Commission nationale des finances (CNF) : Stratégie financière et suivi des finances ;
 - la Commission nationale de la formation initiale et continue (CNFIC) : Débats de nature politique à l'égard des enjeux de formation initiale, et davantage régaliens concernant les enjeux de formation continue ; priorité donnée à la mise en conformité de l'application ;
 - la Commission nationale de coordination juridique (CNCJ) : Mutualisation des moyens destinés aux juristes et échanges sur les questions récurrentes ;
 - la Commission nationale de contrôle du tableau (CNCT) : Fiabilisation des données, après audit, pour disposer d'un outil fonctionnel fin 2026 ; animation de la plénière Tablet, pour uniformiser les pratiques de saisie ; numérisation des inscriptions et des coordonnées en lien avec les appels à cotisation ;
 - la Commission nationale de coordination des régions (CNCR) : Coordination des référents régionaux, suivi des remontées des CROA et force de proposition sur les thématiques soulevées ;
 - la Commission nationale de l'action publique (CNAP) : Pilotage des missions politiques : actions écologiques, éthique, marchés, prospectives métier et numérique, logement/aménagement, influence, projets de société.

- Deux missions transversales agissent sur des sujets spécifiques :
- la mission Éthique travaille sur l'exemplarité de la profession autour de valeurs fondamentales : parité, équité, diversité, égalité. Elle a coordonné en 2025 la révision de la Charte d'engagement des élus en coconstruction CNOA-CROA ;
 - la mission Communication définit la stratégie de communication et la met en oeuvre.



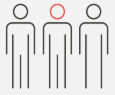
La version révisée de la Charte d'engagement des élus, qui a été initiée par le Conseil national en 2025, est un moyen d'affirmer la confiance que les pouvoirs publics et le public peuvent avoir dans la profession d'architecte.

Marie Steenkiste,
conseillère nationale

LES CHIFFRES CLÉS DES INSTANCES NATIONALES EN 2025



10
séances du Conseil national
(obligation légale de 4 réunions par an)



32
réunions du Bureau national



3
conférences des régions et conférences des présidents



4
commissions nationales de contrôle des finances



70
réunions des commissions nationales

Des rassemblements thématiques, parmi lesquels :

- La Commission nationale de contrôle des finances (CNCF), composée des trésoriers de l'Ordre des architectes. Elle a pour mission de coconstruire et d'examiner les orientations budgétaires présentées par le trésorier du Conseil national ;
- La Commission nationale tableau fonctionnement et contrôle de la formation (CNT2F), composée des secrétaires élus et salariés chargés des missions fonctionnelles pour échanger sur l'organisation de l'institution (anciennement dénommée séminaire de fonctionnement) ;
- La conférence des régions, qui réunit les présidents des Conseils régionaux et les conseillers nationaux, a pour objectif l'information, la coordination et la concertation sur des questions intéressant l'Ordre tout entier et sur l'intérêt à agir ;
- Les assises Tableau, consacrées à la mise en place de procédures unifiées dans la gestion du tableau, en présence des chargés de tableau et des secrétaires élus des Conseils régionaux ;
- La plénière Influence, pour partager les bonnes pratiques en matière d'affaires publiques et de représentation des intérêts.

DÉMÉNAGEMENT DU CNOA

Installé dans la tour Montparnasse depuis 2008, le CNOA a dû quitter les lieux en novembre 2025 en raison du vaste chantier de transformation qui va profondément remodeler l'ensemble immobilier de Montparnasse, prévu de l'été 2026 jusqu'en 2030.

La tour ferme officiellement ses portes le 31 mars 2026. Face à cette échéance et en raison de conditions de travail dégradées en fin d'année, les équipes du CNOA ont quitté la tour de manière anticipée, dès le mois de décembre 2025.

En février 2026, le CNOA s'est installé dans ses nouveaux locaux, situés place de la Madeleine. Les équipes chargées de ce projet ont notamment traité les missions suivantes :

- la participation aux assemblées générales du syndicat de copropriété de la tour Montparnasse, afin de participer aux décisions liées aux travaux à venir ;
- la mise à disposition des lieux de travail des salariés et d'espaces de réunions adaptés, dès le départ anticipé de la tour Montparnasse et avant l'installation définitive dans les nouveaux locaux rénovés, entre novembre 2025 et avril 2026 ;
- le choix des futurs locaux au terme d'un processus de sélection selon divers critères – prix, localisation intra-muros, proximité des transports liés aux gares, zone identifiée, surface d'environ 700 m² (contre 1 200 m² à la tour Montparnasse) et environnement de travail qualitatif –, ayant conduit à retenir un local situé place de la Madeleine à Paris ;
- le choix d'une agence d'architecture pour des travaux d'aménagement des locaux afin d'adapter ces nouveaux espaces aux besoins de l'institution. La livraison complète est prévue courant mai 2026 ;
- la mise en œuvre d'une transition fluide et la continuité de l'accueil des partenaires, des élus et des visiteurs.



PROJET DE RÉFORME DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Questions à
Guillaume Blanchard,
secrétaire national

Quelles intentions ont guidé le projet de réforme du règlement intérieur ?

Un bilan de la dernière réforme a été mené début 2025, ce qui a permis d'identifier quatre points d'amélioration : la persistance de scories (imprécisions à corriger), des choix rédactionnels confus pouvant aboutir à diverses interprétations, un plan d'ensemble complexe, et une inflation du texte, qui inclut des éléments davantage techniques que procéduraux. Un benchmark de trois autres professions réglementées a été réalisé (géomètres-experts, pharmaciens et notaires). Notre groupe de travail a alors identifié des pistes d'améliorations sur la forme, pour une meilleure lisibilité et mise en application des règles.

Comment ce travail est-il mené en commun avec les CROA ?

Lors de la conférence des régions de Lille le 25 juin, ce premier travail a été présenté. Le Conseil national a alors entamé une consultation avec tous les Conseils régionaux sur la base d'une nouvelle trame mettant en place ces nouveaux principes. Une synthèse de ce travail a été présentée à la conférence des régions le 19 novembre. Nous poursuivons les consultations sur le principe du volontariat, portant sur la trame détaillée et l'élaboration des procédures, avec la tenue d'assises du règlement intérieur réunissant les représentants des CROA.

Quelles perspectives sont fixées pour faire aboutir ce projet ?

L'objectif général est la fin du mandat. Ce calendrier tient compte des validations en instance de l'institution (CNOA et CROA), le tout sous le contrôle de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) du ministère de la Culture, tutelle de l'Ordre des architectes.

LES SERVICES DU CONSEIL NATIONAL

Direction générale



Marie-Aude
Bailly-Le Bars,
directrice générale

Chefferie de cabinet (RP et médias)



Gaëlle
Gicquel

Secrétariat des instances



Aurélie
Dumont,
responsable

Accueil et moyens généraux



Franck
Bredy

Institutionnel et affaires publiques



Mathieu
De Vlioger,
responsable



Cécile
Laffly

Prospective et Communication



Nathalie Lajarthe,
directrice

Ressources



Eric Mesnildrey,
directeur

Affaires juridiques et Formation



Evi Stoidou,
directrice

Service Communication



Sophie
Dedrie



Paul
Denizeaux



Nicolas
Farca

Service Comptabilité



Josée
Lemoing



Ludovic
Tamisier

Service juridique et discipline



Cassandra
Liénart,
responsable



Candice
Laurent-
Lacroix



Fiona
Garnier

Service Missions



Stéphane
Lutard,
responsable



Anouk
Chevrin



Léonard
Mir

Service Cotisation



Clara
Da Silva



Élodie
Fabry



Rodica
Stratulat



Sandrine
Zerbib

Service Systèmes d'information et projet



Michel
Moreno,
responsable



Virginie
Malecki



Pierre
Ménestret



Séverine
Verhaeghe,
responsable

Ressources humaines



Alexandra
Angondji

Liste des salariés en fonction au CNOA à la date de parution du rapport d'activité.

Ils et elles ont travaillé au CNOA en 2025 : Tetyana Antoniazzi, Amélie Bordalo, Cathy Boniface, Lydia Di Martino, Audrey Jock, Anliati Mohamed, Yannis N'Gongo Ottou, Isabelle Pique, Cécile Yahiaoui.

Les Conseils régionaux

Chaque Conseil régional est composé de 6 à 30 membres, selon le nombre d’architectes inscrits dans la région, élus pour six ans au suffrage direct par les architectes inscrits au tableau. Il est renouvelé par moitié tous les trois ans. Les Conseils régionaux assurent la tenue du tableau, le respect de la déontologie, le règlement des différends, le secrétariat et le fonctionnement des chambres régionales de discipline, les procédures collectives, l’information des architectes et la représentation territoriale.

CROA	Présidence	CROA	Présidence
Auvergne–Rhône-Alpes 24 conseillers Contact : contact@croa-ara.org Conseillère nationale référente : Claire Serin	 Véronique Baille	Guadeloupe 12 conseillers Contact : croag@wanadoo.fr Conseillers nationaux référents : Christophe Millet et Mariam Locate	 Erick Halley
Bourgogne–Franche-Comté 18 conseillers Contact : contact@croabfc.archi Conseillère nationale référente : Marie Biays-Primas	 Pierre-Etienne James	Guyane 6 conseillers Contact : croaguy@wanadoo.fr Conseillers nationaux référents : Christophe Millet et Mariam Locate	 André Barrat
Bretagne 18 conseillers Contact : contact@ordresearchitectesbretagne.org Conseiller national référent : Augustin Faucheur	 Maxime Le Trionnaire	Hauts-de-France 18 conseillers Contact : contact.ordre.hdf@architectes.org Conseillère nationale référente : Alice Caillouel	 Jean-Charles Huet
Centre-Val de Loire 12 conseillers Contact : contact@croacentre.fr Conseiller national référent : Bruno Reyne	 Frédéric Skarbek	Île-de-France 30 conseillers Contact : contact@croaif.org Conseiller national référent : Olivier Celnik	 Laurence Bertaud
Corse 12 conseillers Contact : ordre@architectes.corsica Conseiller national référent : Sébastien Celeri	 Sylvia Ghipponi	Martinique 6 conseillers Contact : contact-martinique@ordre-architectes.org Conseillers nationaux référents : Christophe Millet et Mariam Locate	 Jean-François Caclin
Grand Est 24 conseillers Contact : contact@croa-ge.org Conseillère nationale référente : Marie Steenkiste	 François Liermann	Normandie 18 conseillers Contact : contact@croanormandie.fr Conseiller national référent : Arnaud Réaux	 Denis Lamare

CROA	Présidence	CROA	Présidence
Nouvelle-Aquitaine 24 conseillers Contact : ordre.na@architectes.org Conseillère nationale référente : Marjan Hessamfar	 Virginie Gravière	Provence-Alpes-Côte d’Azur 24 conseillers Contact : ordredesarchitectes@croapaca.fr Conseiller national référent : Frédéric Poulat	 Maryline Chevalier
Occitanie 24 conseillers Contact : architectes@ordre-occitanie.fr Conseillère nationale référente : Émilie Bernard	 Caroline Delas	Réunion-Mayotte 12 conseillers Contact : ordre.architectes-reunion.mayotte@orange.fr Conseillers nationaux référents : Christophe Millet et Mariam Locate	 Eric Hugel
Pays de la Loire 18 conseillers Contact : croapl@croapl.org Conseiller national référent : Jérôme Berranger	 Philippe Martial	Pour connaître les activités d’un Conseil régional de l’Ordre, vous pouvez consulter sa page personnalisée sur www.architectes.org / rubrique « L’Ordre en régions ». Chaque Conseil régional restitue, lors de l’assemblée annuelle, le bilan des missions et représentations des conseillers, le bilan des missions légales, le bilan financier, ainsi que le bilan du contrôle de la formation continue.	



Grâce aux conseillers nationaux référents, nous entretenons le lien essentiel avec les régions. Tout au long du mandat, ces élus référents sont le contact privilégié des CROA avec le CNOA.

Jean-Baptiste Griesmar, secrétaire national adjoint



Siège de Conseil régional



Pôle régional



Baie-Mahault

GUADELOUPE



Fort-de-France

MARTINIQUE



Cayenne

GUYANE



Saint-Denis

LA RÉUNION

MAYOTTE

Le budget de l'Ordre, des cotisations au service des architectes

Le budget est coconstruit entre le Conseil national et les Conseils régionaux.

Obligatoire pour tout professionnel inscrit au tableau, le paiement de la cotisation annuelle constitue le budget de l'Ordre des architectes. Recouvrées par le Conseil national, les cotisations sont ensuite réparties entre les différents Conseils régionaux.

L'ÉLABORATION DU BUDGET

Cinq grands axes ont été retenus et ont guidé l'élaboration du budget 2026 :

- Axe 1 :** renforcer une institution rigoureuse et accueillante ;
- Axe 2 :** intensifier l'agilité des architectes dans un environnement en constante mutation ;
- Axe 3 :** se positionner sur les sujets du cadre de vie ;
- Axe 4 :** confirmer la structuration de l'influence de l'Ordre des architectes ;
- Axe 5 :** accroître l'écosystème des acteurs de l'architecture.

Le calendrier

- **De mars à juillet :** plusieurs réunions du groupe de travail constitué des trésoriers du CNOA et d'un groupe représentatif de trésoriers régionaux ;
- **26 juin :** réunion de présentation des orientations politiques et budgétaires 2026 en CNCF et CDR ;
- **10 juillet :** validation des orientations politiques et budgétaires et communication officielle aux CROA ;
- **30 septembre :** remise des projets des budgets 2026 des CROA au CNOA ;
- **D'octobre à novembre :** discussions entre CROA et CNOA concernant les projets des budgets des Conseils régionaux ;
- **20 novembre :** approbation du règlement des cotisations et des inscriptions pour 2026 et du budget 2026 en Conseil national.

Les principaux changements au règlement des cotisations 2026 par rapport au règlement 2025

- **Extension de la période de collecte de la cotisation** du 15 janvier au 31 mars : possibilité pour l'architecte cotisant de faire un paiement échelonné, jusqu'à 10 mensualités ;
- **Montant de la réinscription** fixé au niveau du renouvellement d'inscription (cotisation).

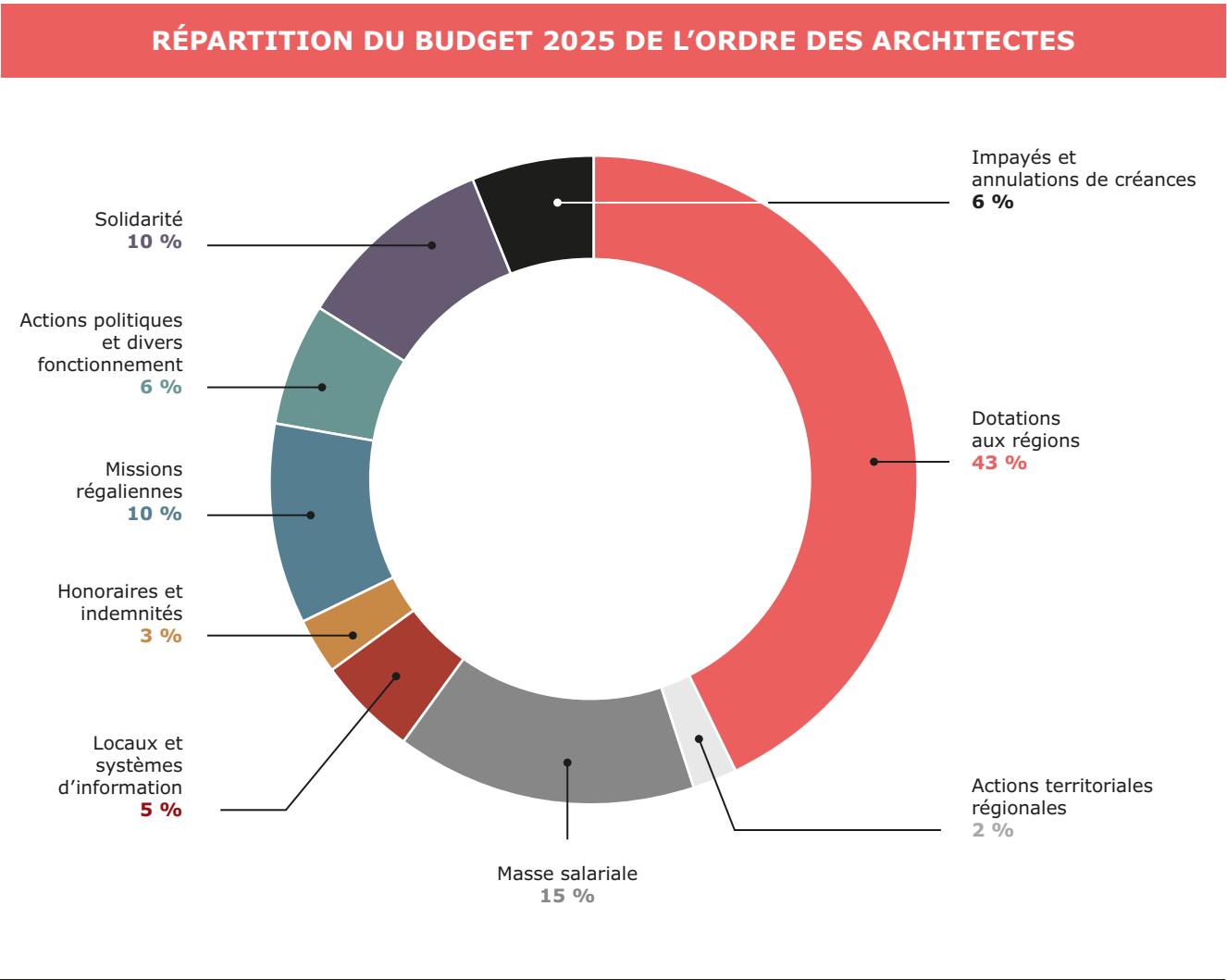
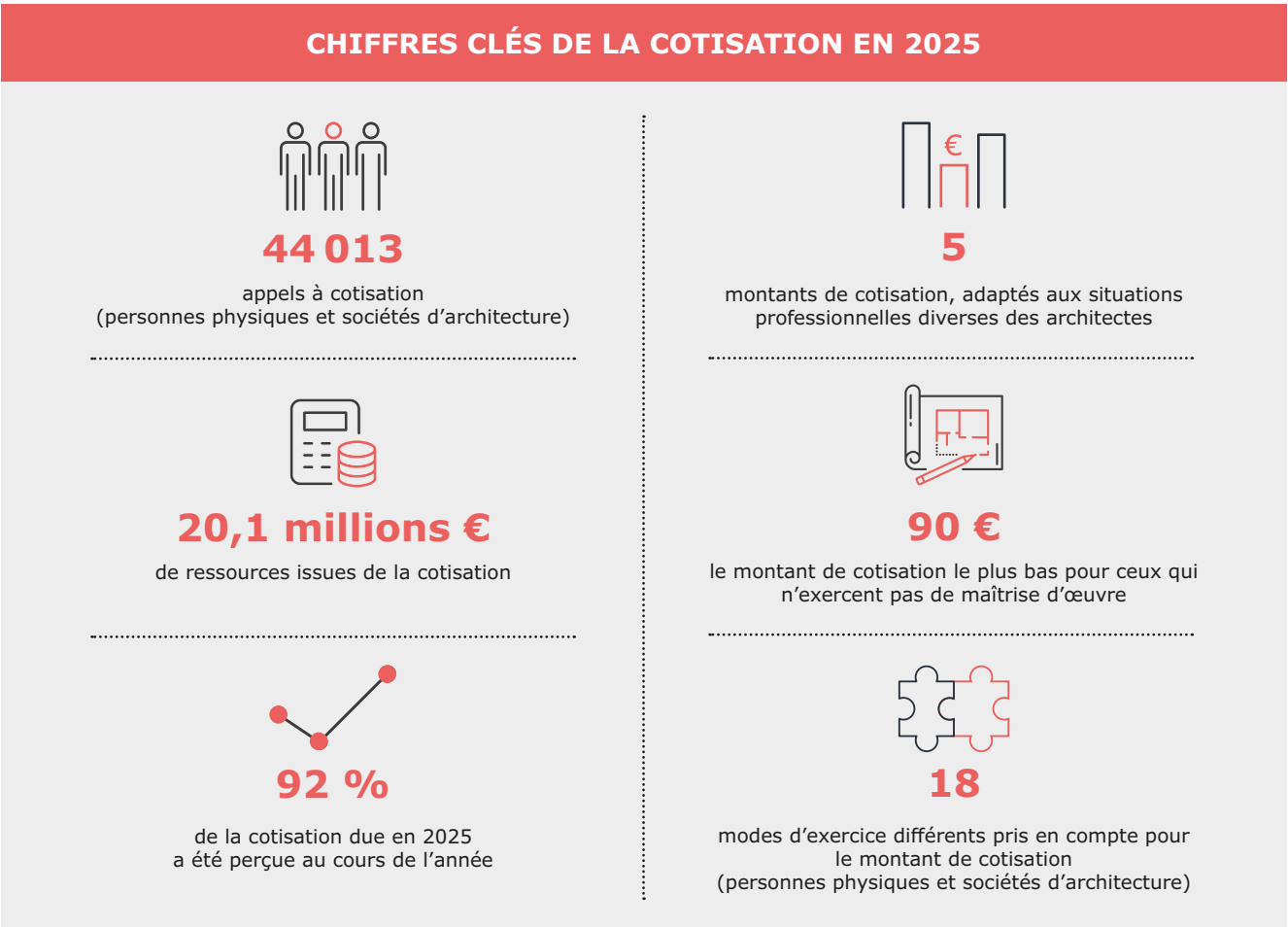
UNE COMMUNICATION FINANCIÈRE PLUS CLAIRE EN 2025

Le budget de l'Ordre est publié sur le site internet de l'institution dès son approbation en Conseil national. La page « Budget ordinal » du site contient aussi le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, ainsi que le rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes combinés du dernier exercice clos.

En 2025, afin d'informer sur l'essentiel de la cotisation et du budget de l'Ordre des architectes, deux interviews vidéo de Laurence Nguyen, trésorière, ont été publiées sur les réseaux sociaux de l'institution.

Grâce à ses ressources qui proviennent de nos cotisations d'architectes et de sociétés d'architecture, l'Ordre des architectes peut accomplir ses missions en faveur d'une architecture de qualité. Celles-ci sont guidées par des orientations politiques et budgétaires fortes, définies et validées collégalement.

Laurence Nguyen,
trésorière nationale

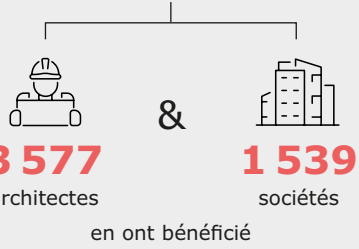


CHIFFRES CLÉS
DE LA SOLIDARITÉ EN 2025

Exonérations partielles
applicables sur justificatif

12

seuils d'exonération applicables
pour les libéraux,
associés et sociétés d'architecture



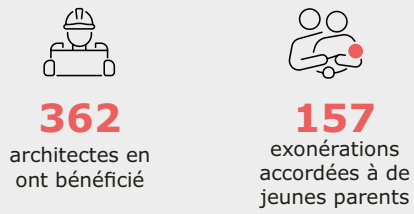
Soit 2 449 040 €
exonérations partielles accordées

Exonérations partielles ou
totales sur étude de dossier

6

réunions de la Commission
solidarité entraide (CSE)

NOUVEAU



Soit 117 110 €
exonérations accordées par la CSE*

*Ce montant à la clôture du budget fin 2025 exclut 55 dossiers
ayant été traité au premier trimestre 2026 et dont l'exonération
accordée sera appliquée avec effet rétroactif sur la cotisation 2025.

LA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ
DE L'ORDRE

En 2024, lors de la réforme de la cotisation, l'Ordre
des architectes a effectué un relèvement des barèmes
d'exonération, afin que davantage de libéraux, d'associés et de
sociétés puissent bénéficier du système de solidarité.

En 2025, deux dispositifs d'exonération ont été introduits : une
exonération en cas d'arrivée d'un enfant dans le foyer familial,
ainsi qu'une autre dans le cas spécifique de certaines socié-
tés dont certains associés ne sont pas inscrits au tableau de
l'Ordre, dites « sociétés familiales ».

Des évolutions sont en préparation pour les prochaines années,
avec notamment un dispositif d'exonération pour les archi-
tectes qui ont le rôle de proche aidant.



L'enjeu fondamental est de
mettre la cotisation à la portée
de tous les architectes en
fonction de leurs capacités
à payer le montant dû. La
solidarité fonctionne si ceux
qui ont une situation favorable
contribuent de façon à
permettre à d'autres architectes
qui connaissent des difficultés
de s'inscrire aussi à l'Ordre des
architectes et de pouvoir porter
le titre.



Thibaut Maugard,
trésorier national adjoint



Répartition du budget par nature de charges (en milliers d'euros)	2026 (voté)	2025 (réalisé*)	2024
Dotations aux régions	11 248	11 254	10 632
- Dotations courantes	11 158	11 158	10 542
- Participations diverses	90	96	-
Fonctionnement	9 999	10 364	10 181
- Masse salariale (dont charges sociales)	3 307	3 834	3 767
- Locaux	1 042	754	979
- Systèmes d'information	374	454	37
- Indemnités et honoraires (taxes et charges comprises)	761	730	928
- Missions	2 336	2 578	2 097
- Autres dépenses de fonctionnement courant	1 148	1 173	1 345
- Actions territoriales régionales	500	473	701
- Charges exceptionnelles	531	367	323
dont amortissements	531	365	323
Sous-total des charges	21 247	21 618	20 813
Dotations/provisions	4 200	4 323	4 517
- Exonérations sur revenus/CSE	2 550	2 679	2 716
- Provision pour impayés cotisation	650	1 023	1 156
- Annulation de créances impayées antérieures	1 000	621	644
Total Charges	25 447	25 941	24 661

Répartition des produits (en milliers d'euros)	2026 (voté)	2025 (réalisé*)	2024
Cotisations	24 207	24 520	24 371
- Cotisations de l'année	23 298	23 423	23 182
- Cotisations des années précédentes	909	1 097	1 189
Loyers	90	371	358
- Loyers perçus	90	371	358
Produits financiers	200	81	125
- Placements financiers	200	81	125
Produits exceptionnels	74	222	242
- Financements hors cotisation	-	-	-
- Produits contentieux (intérêts, art. 700)	74	161	144
- Reprise sur provision	-	62	97
Transferts de charges	-	6	27
- Retenue sur dotation (prêt à taux zéro)	-	-	1
- Transferts de charges	-	-	20
- Participation charges Union internationale des architectes	-	6	5

Total produits	24 571	25 200	24 666
Total charges	25 447	25 941	24 661
Différence	- 875	- 741	5

* Avant validation par le commissaire aux comptes

02

AGIR POUR LES ARCHITECTES

Protéger le titre d'architecte

La profession d'architecte est une profession libérale réglementée. Les titres d'architecte, d'agréé en architecture et de détenteur de récépissé ou de société d'architecture, sont strictement protégés par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. L'Ordre se porte garant des professionnels inscrits au tableau.



1 230

nouveaux inscrits au tableau,
dont 11% d'architectes
étrangers



29 857

architectes inscrits au
31/12/2025



13 748

sociétés inscrites au
31/12/2025



126

salariés (CNOA + CROA)

Afin d'assurer la qualité architecturale dans l'ensemble du territoire, l'Ordre veille à la protection du titre à travers différentes actions.

MODERNISER LE TABLEAU

La tenue du tableau concerne toutes les opérations liées à la vie professionnelle de l'architecte : inscription, contrôle des attestations d'assurance, des modes d'exercice, modification des statuts de sociétés d'architecture, démission, radiation, contrôle de la formation, changement d'adresse, etc.

Le tableau des architectes est accessible sur le site de l'Ordre et constitue un outil de travail pour les instructeurs des permis de construire garantissant la qualité architecturale. Il est également accessible et utile à tous les maîtres d'ouvrage, ainsi qu'à la population de manière générale, pour les informer sur l'identité des architectes exerçant en France.

Les travaux préparatoires de modernisation du tableau se sont déroulés en 2025 et les premières évolutions seront déployées progressivement tout au long de l'année 2026. Le projet se poursuivra en 2027 dans une logique d'amélioration continue.



LA TRANSFORMATION DU TABLEAU

Questions à
Augustin Faucheur,
conseiller national

Pourquoi avoir engagé une transformation du tableau ?

La modernisation du tableau faisait partie du projet du Conseil pour ce mandat. L'objectif est double : adapter un outil central de l'Ordre aux évolutions de la profession, et répondre aux attentes actuelles des architectes, qui demandent plus de simplicité, de lisibilité et d'autonomie dans leurs démarches.

Qui sont les acteurs impliqués ?

Toute l'institution est mobilisée. Les élus jouent leur rôle de donneurs d'ordre, d'arbitres et de garants du projet. Les salariés des CROA contribuent à toutes les étapes : expression des besoins, participation aux tests et montée en compétences sur les nouveaux outils. Les architectes, enfin, sont les utilisateurs finaux : leurs usages et leurs besoins guident les choix techniques, dans l'objectif de simplifier leurs démarches. Cette approche transversale permet d'aligner les outils, les pratiques et les attentes du terrain.

Quelles seront les principales nouveauautés ?

Pour les architectes, comme pour les CROA, plusieurs évolutions majeures sont prévues :

- une ergonomie plus claire et plus cohérente ;
- des démarches simplifiées (inscription, mises à jour, suivi des demandes) ;
- un accès facilité aux informations personnelles et aux documents ordinaux ;
- davantage d'autonomie dans les démarches, pour une relation plus fluide avec l'Ordre ;
- une harmonisation des processus au sein des régions, afin d'assurer une application homogène du cadre ordinal ;
- une amélioration du suivi de la profession au travers d'indicateurs renforcés.

LUTTER CONTRE L'USURPATION DU TITRE

L'Ordre met en œuvre des actions et démarches pour veiller à la protection du titre et lutter contre son usurpation.

Le titre d'architecte est réservé aux seules personnes physiques inscrites à un tableau régional de l'Ordre des architectes (articles 2 et 9 de la loi sur l'architecture).

L'article 40 de la loi sur l'architecture prévoit que :
« Toute personne qui ne remplit pas les conditions requises par la loi du 3 janvier 1977 et qui porte le titre d'architecte ou d'agréé en architecture ou accompagne ou laisse accompagner son nom ou la raison sociale de la société qu'elle dirige de termes propres à entretenir dans le public la croyance erronée en la qualité d'architecte ou d'agréé en architecture ou de société d'architecture est punie des peines prévues à l'article 433-17 du Code pénal pour l'usurpation de titres. »

Selon ce dernier texte, l'usage, sans droit, d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou d'un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Les personnes physiques ou morales coupables du délit d'usurpation de titre encourrent également des peines complémentaires (articles 433-22 et 433-25 du Code pénal).

À ce titre, le CNOA a pu venir à l'appui de nombreuses démarches initiées par les régions à l'encontre d'usurpateurs afin de les contraindre à se conformer à la réglementation, le cas échéant en saisissant un commissaire de justice. Des actions ont également été effectuées auprès de médias utilisant à tort l'appellation d'architecte.

ASSURER LE RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE

Acteurs centraux de la construction de nos espaces de vie, les architectes obéissent à une déontologie professionnelle. L'institution ordinale veille au respect des règles qui protègent les architectes et maîtres d'ouvrage.

Les Conseils régionaux effectuent un contrôle renforcé des obligations déontologiques et luttent ainsi contre l'usurpation du titre. Ils offrent aussi une assistance aux services instructeurs dans une dynamique de lutte contre les signatures de complaisance. Ce contrôle est indispensable.

L'Ordre assure une intervention neutre et objective dans :

- le traitement des différends entre architectes ou entre un architecte et un maître d'ouvrage non consommateur ou un tiers ;
- l'instruction des dossiers grâce à une commission régionale chargée des litiges ;
- une assistance des architectes dans les procédures collectives : conciliation, sauvegarde, redressement judiciaire, rétablissement professionnel.

Tout manquement à ces règles peut constituer une faute professionnelle pouvant aboutir à des sanctions disciplinaires.

Les chambres de discipline sont les instances juridictionnelles distinctes et indépendantes de l'Ordre des architectes, chargées de juger les architectes dans le cadre de l'exercice de leur profession. Elles peuvent prononcer les sanctions suivantes : avertissement, blâme, suspension et radiation du tableau.

LES CHIFFRES CLÉS



10

décisions de la chambre nationale de discipline rendues en 2025



Vue sur Paris depuis les anciens locaux du CNOA, à la tour Montparnasse © Jean-Paul Loyer



Conférence des régions en novembre 2025 © Jean-Paul Loyer

AMÉLIORER LE CONTRÔLE DE LA FORMATION



EN 2025, LE DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL OPÉRATIONNEL POUR MIEUX CONTRÔLER L'OBLIGATION DE FORMATION

Questions à
Bruno Reyne,
conseiller national

Qu'est-ce qui a motivé le déploiement d'un nouvel outil destiné au contrôle de la formation continue ?

L'application existait déjà il y a deux ans, mais elle ne fonctionnait pas correctement. Elle était devenue inutilisable pour effectuer de vrais contrôles. En 2025, nous avons fait le choix de repartir sur une base solide : corriger l'outil, l'adapter au règlement intérieur publié en 2024 et le rendre pleinement opérationnel pour 2026.

Quel est son objectif ?

L'objectif est simple : disposer d'un outil fiable pour savoir rapidement si un confrère est à jour ou non de ses obligations de formation, et éviter les déclarations approximatives ou incomplètes. Les CROA peuvent désormais contrôler les obligations de formation sur la période 2023-2025, en vérifiant les justificatifs déposés, en identifiant les situations non conformes et en engageant, si nécessaire, des démarches de relance.

Quels avantages cette application offre-t-elle pour favoriser la mise en conformité des architectes ?

Les CROA peuvent désormais cibler leurs campagnes de communication : architectes n'ayant déclaré aucune heure, dossiers incomplets, formations en cours mais non finalisées, ou encore relances par territoire. Cela permet d'adapter les messages, de relancer plus efficacement et de mieux accompagner les confrères dans leurs démarches.

PRESTATION DE SERMENT

À l'occasion de ce moment solennel, l'architecte récemment inscrit s'engage formellement à respecter le code de déontologie de la profession en prononçant le serment suivant :

“

Dans le respect de l'intérêt public qui s'attache à la qualité architecturale et environnementale, je jure d'exercer ma profession avec conscience, probité et responsabilité et d'observer les règles contenues dans la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et dans le code de déontologie.

”

OBLIGATION D'ASSURANCE

Tout architecte, société d'architecture ou succursale d'architecture dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il ou elle accomplit à titre professionnel, doit justifier auprès de son Conseil régional de la souscription d'une assurance professionnelle, condition d'inscription et de maintien au tableau.

LES CHIFFRES CLÉS



41

demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles (RQP) de ressortissants de l'UE, de l'EEE et de Suisse

permettant l'exercice de la profession d'architecte en France avec une inscription au tableau de l'Ordre (art. 10 alinéa 3 de la loi sur l'architecture de 1977)



55

demandes d'autorisation d'exercer la profession d'architecte en France de ressortissants d'Etats non membres de l'UE ou de l'EEE, détenteurs de diplômes reconnus

avec une inscription au tableau de l'Ordre (art. 11)



9

demandes de réalisation d'un projet architectural déterminé par des architectes ressortissants d'Etats tiers non membres de l'UE ou de l'EEE (art.11-3)

SOIT



29

dossiers de plus par rapport à 2024



12

réunions de la commission RQP en 2025,

composée de 7 membres chargés d'étudier les dossiers déposés sur la plateforme « démarches simplifiées »



3

décisions du Conseil national

suite à des recours à l'encontre de décisions de refus d'inscription ou de radiation administrative du tableau de l'Ordre

Être utile aux architectes

Pour garantir son expertise, l'institution dispose de compétences juridiques internes. L'Ordre met ainsi à disposition des architectes un éventail d'outils et d'actions pour les aider dans l'exercice de la profession.

DES SERVICES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES ARCHITECTES

Les Conseils régionaux assurent une mission de conseil auprès des architectes et proposent des outils pratiques, en coordination avec le Conseil national.

Les architectes peuvent mobiliser l'Ordre pour préparer leur inscription au tableau et leur installation professionnelle, déclarer leur situation, obtenir une information juridique sur l'exercice de la profession, la passation d'un marché, le règlement d'un litige, etc., ou pour accéder aux statuts et contrats types.

L'Ordre aide les architectes à résoudre leurs problèmes dans les domaines les plus divers : modes d'exercice, cumul d'activités, responsabilité, contrats, exercice à l'étranger, etc. Il répond également aux maîtres d'ouvrage sur des problèmes de législation professionnelle et de responsabilité.

EN 2025, UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE GARANTI AUPRÈS DE TOUS LES ARCHITECTES

Lors de la conférence des régions du 25 juin à Lille, un protocole a été signé entre Christophe Millet, président du Conseil national de l'Ordre des architectes, et six présidents de Conseils régionaux – Éric Hugel (Réunion-Mayotte), André Barrat (Guyane), Sylvia Ghipponi (Corse), Frédéric Skarbek (Centre-Val de Loire), Jean-François Caclin (Martinique) et Erick Halley (Guadeloupe) – pour renforcer l'accompagnement juridique dans les régions ne disposant pas de service spécialisé.

Concrètement, le Conseil national met à disposition sa direction des affaires juridiques via des conventions passées avec ces six CROA, qui représentent aujourd'hui près de 1 500 architectes et 720 sociétés d'architecture.

L'objectif : assurer un égal accès à l'information et à l'expertise juridique, tant pour les architectes que pour les maîtres d'ouvrage, et garantir une action ordinaire cohérente et de qualité sur l'ensemble du territoire.



Christopher Millet (au centre), président du CNOA, aux côtés de six présidents de Conseils régionaux (de gauche à droite) : Éric Hugel (Réunion-Mayotte), André Barrat (Guyane), Sylvia Ghipponi (Corse), Frédéric Skarbek (Centre-Val de Loire), Jean-François Caclin (Martinique) et Erick Halley (Guadeloupe) © CNOA

DES CONTRATS
AU SERVICE DE LA
PROFESSION

Conçue et mise en ligne sur le site de l'Ordre en 2022, la contrathèque rassemble les modèles de contrats téléchargeables, qui instaurent une relation transparente et équilibrée entre l'architecte et son maître d'ouvrage. Cette plateforme numérique permet d'ouvrir un compte gratuit afin d'adapter et de conserver ses projets de contrats, les modifier, saisir ses données récurrentes, ajouter des annexes, etc.

En 2025, deux nouveaux modèles de contrat ont été publiés :

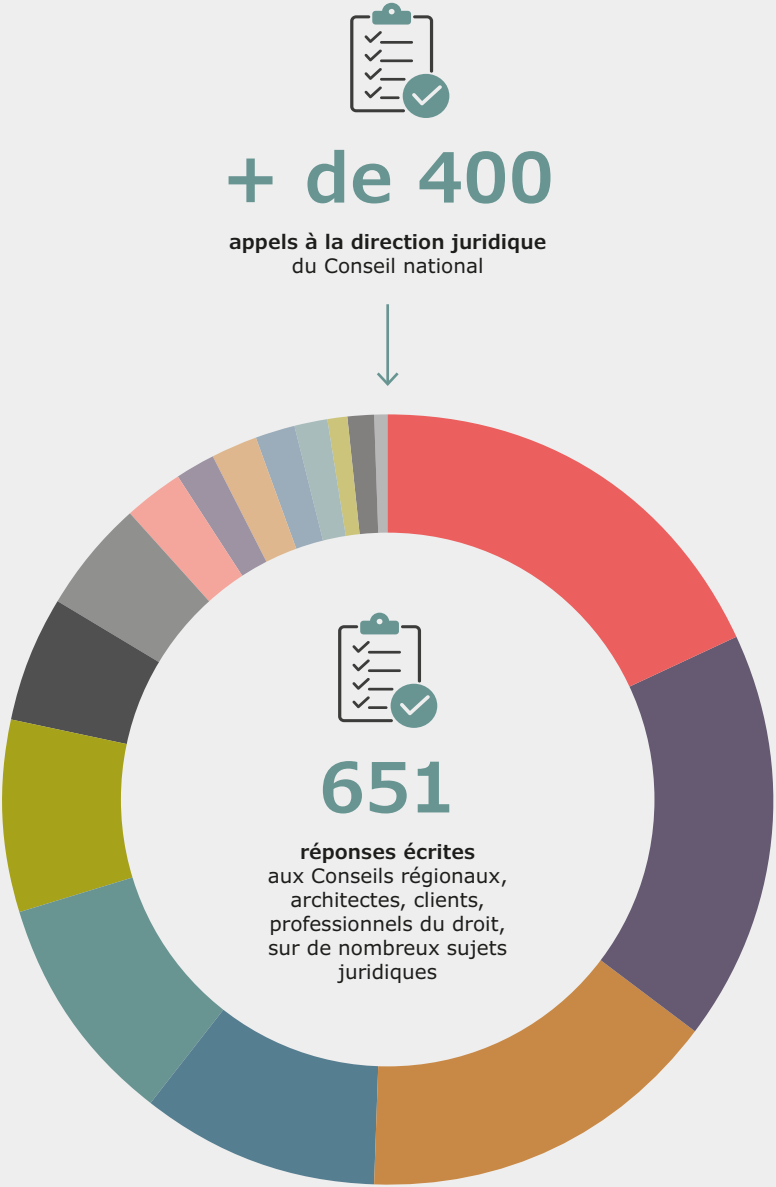
- le modèle de contrat de collaboration libérale ;
- la clause contractuelle destinée à encadrer le travail des architectes sur la conception participative, en collaboration avec l'association Habitat participatif.

LA REPRÉSENTATION

L'Ordre accompagne les instances dans la conception, l'analyse et le suivi des nouveaux textes (législatifs et réglementaires) auprès de l'écosystème institutionnel. Par ses délégations, le CNOA est membre de diverses organisations telles que le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), le Conseil national de l'habitat (CNH), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), etc.

Placé sous la tutelle du ministère de la Culture, l'Ordre veille à agir dans un cadre interministériel dû à ses champs d'interventions multiples (logement, ruralités, ville, outre-mer, transports...). La vocation de l'Ordre, visant à promouvoir l'intérêt général de l'architecture grâce à la loi du 3 janvier 1977, est maintenue.

LES CHIFFRES CLÉS



Répartition des sujets traités par la direction juridique du CNOA

■ Réglementation profession architecte	114	■ Usurpation du titre	12
■ Contrats	106	■ Architecte gestionnaire / Accompagnant	12
■ Droits des sociétés	95	■ Fiscalité	10
■ Urbanisme	62	■ Comptabilité	8
■ Marchés publics	61	■ Rénovation/MAR	6
■ Droit de la consommation ..	50	■ Propriété intellectuelle	6
■ Tableau	33	■ Syndicats	3
■ Litige	29		
■ Déontologie	29		
■ Construction	15		
		Total général	651

Informer
les architectes

L'institution informe les architectes sur son actualité, les évolutions du cadre réglementaire de la profession, les formations, et édite de nombreux documents qui apportent un éclairage vérifié sur divers sujets.

LES WEBINAIRES DE LA PROFESSION

Ces rendez-vous mensuels accessibles en replay sur www.architectes.org réunissent plusieurs professionnels autour d'une table, afin de développer leurs points de vue sur des sujets et répondre aux questions de l'audience.

Voici les sujets traités en 2025 :

- 12 mars : Intervenir sur une architecture labellisée ACR
- 9 avril : Habitat participatif
- 29 avril : Répondre à l'urgence au lendemain du cyclone *Chido*, en direct de Mayotte
- 11 juin : Se développer à l'export
- 8 juillet : Soutenir, anticiper, agir : un temps d'échange pour les agences
- 17 septembre : Transmission et reprise d'agence : retours d'expérience et bonnes pratiques
- 15 octobre : Penser le risque pour des projets résilients
- 12 novembre : L'apport de l'IA pour les architectes et l'architecture
- 10 décembre : Prévenir les effondrements d'immeubles, agir sur l'habitat ?



Webinaire "Habitat participatif" - Frédéric Poulat, conseiller national, Pierre-Charles Marais, architecte, coprésident d'Habitat participatif France, AMO habitat participatif à Regain, Pauline Hay, architecte DE, Associé (anciennement Atelier Philippe Madec), Carine Mari-Lerays, urbaniste, maître de conférences associée à l'ENSA Nantes, Bruno Foucal, architecte, Architruk, AMO habitat participatif à Échafauder © CNOA

LA REFONTE DES
WEBINAIRES

Questions à
Frédéric Poulat,
conseiller national

Quels étaient les objectifs de la refonte
des webinaires en 2025 ?

Nous avons fait le choix de professionnaliser le webinaire pour en faire un rendez-vous mensuel, avec une qualité de production comparable à un plateau de télévision. Pour cela, nous avons sélectionné un prestataire avec une équipe renforcée. Les vidéos sont ensuite diffusées sur le site et la chaîne Youtube de l'institution.

Comment sont composés les thèmes et
les plateaux d'intervenants ?

Les thématiques sont prospectives, en lien avec l'actualité : certains épisodes accompagnent la sortie de nos publications tels que le guide « Reprise et transmission d'agence d'architecture », d'autres sont liés aux sujets du moment (élections municipales, *Chido*...). La méthode est standardisée : autour de l'animateur, nous accueillons trois invités ainsi qu'un élu du Conseil national qui donne le point de vue de l'Ordre sur le sujet.

Qu'apportent ces webinaires aux
architectes et professionnels de la
construction qui les suivent ?

Je les vois comme des repères en matière de formation. En tant que partage d'expérience de plusieurs invités sur un sujet, ces émissions peuvent inviter le spectateur à aller plus loin, par le moyen d'une formation professionnelle notamment. Le public est aussi invité à poser des questions en direct en deuxième partie. En cela, les webinaires répondent pleinement à notre mission de promotion de la qualité architecturale.

FOCUS SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'IA s'est imposée dans de nombreuses agences d'architecture : génération d'esquisses, aide à la décision technique, voire productions de clauses contractuelles. Cet outil qui promet de rendre le métier plus efficace, voire de permettre à l'architecte de se recentrer sur le cœur de son métier, pose des questions majeures que l'Ordre analyse au prisme du code de déontologie de la profession.

Les principaux points de vigilance au sujet de l'IA

Tout d'abord, l'IA ne décharge pas l'architecte de ses obligations : il reste seul responsable de ses productions. L'architecte devant exercer sa mission « *en toute intégrité et clarté* », il doit informer son client lorsque l'IA a contribué à sa conception (article 12 du code). La question de la propriété intellectuelle est aussi centrale, car elle interroge sur la légitimité de la signature de l'architecte (article 5).

L'article 24 du code rappelle une évidence : le plagiat est interdit. En recourant à l'IA, le risque d'intégrer, même involontairement, des éléments issus de projets signés par des tiers est réel. L'architecte devrait ainsi contrôler les données produites par l'IA en vérifiant les rendus et en les modifiant si nécessaire.

Pour aller plus loin, consultez notre webinar sur ce thème

Au programme du webinar du 12 novembre 2025 « L'apport de l'IA dans les agences d'architecture » : Usages concrets en agence, génération d'images, méthodologies, erreurs fréquentes, retours d'expérience et points de vigilance.

RETOUR SUR L'ENQUÊTE

ARCHI — 2024-26
— GRAPHIE OBSERVATOIRE DE
LA PROFESSION
D'ARCHITECTE

Le CNOA a interrogé les architectes au sujet des risques perçus et des bénéfices potentiels de l'IA dans l'enquête « Archigraphie » 2024-2026.

Du côté des inquiétudes, 48 % des architectes craignent que l'IA augmente le risque de plagiat de leurs travaux, tandis que 38 % redoutent qu'elle puisse un jour remplacer leur rôle. Ces appréhensions soulignent les questions éthiques et sécuritaires que le numérique soulève dans les métiers créatifs.

Pour autant, des aspects positifs de l'IA sont également reconnus. Notamment, 44 % des répondants estiment que la complexité croissante des projets architecturaux nécessite l'adoption de technologies avancées telles que l'IA. De plus, 48 % voient en l'IA une opportunité d'enrichissement pour la profession.

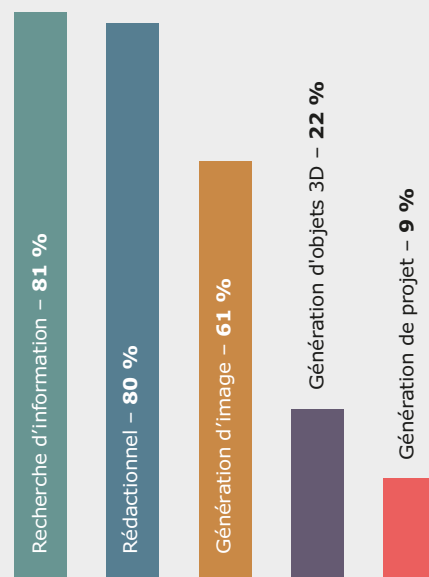
Ces résultats indiquent une prise de conscience de la nécessité d'adapter les pratiques professionnelles à l'ère numérique tout en abordant prudemment les défis émergents liés à l'IA.



L'IA n'est plus un sujet d'avenir : dès avril 2024, nous avons posé des questions aux architectes sur ce sujet dans l'enquête « Archigraphie ».
Aujourd'hui, cet outil est devenu central pour la profession et interroge déontologie, formation et protection des données.



Olivier Celnik,
conseiller national



Utilisation de l'IA dans le contexte professionnel parmi les architectes expérimentant cette technologie

DES RESSOURCES JURIDIQUES POUR LA PROFESSION

Pour accompagner l'architecte dans ses relations quotidiennes avec les maîtres d'ouvrage, l'Ordre met à disposition l'ensemble des outils juridiques sur le site www.architectes.org.

Une quinzaine d'articles juridiques ont été publiés en 2025, relatifs à des sujets divers tels que la commande publique, les autorisations d'urbanisme, la TVA, la garantie décennale, le médiateur de la consommation, l'instruction des autorisations d'urbanisme, ainsi que les démarches à effectuer en cas de reprise d'un projet initié par un autre architecte.

La collection « Focus juridique »

À l'automne, le CNOA a lancé sa collection « Focus juridique », avec deux publications destinées à offrir des repères et outils sur des sujets précis et concrets :



– Être architecte et élu(e) local(e)

Ce guide donne les clés pour concilier engagement citoyen et exercice professionnel, sécuriser les situations de cumul et rappeler les règles déontologiques.

– Guide de transmission et de reprise d'agence d'architecture

La cession ou reprise d'une agence d'architecture est un processus long et complexe dont la réussite demande anticipation, méthode et accompagnement. Elle est notamment basée sur un diagnostic complet de la société, des apports du cédant et du repreneur. Partant de ce constat, le Conseil national a réalisé, en collaboration avec les Conseils régionaux de Normandie, de Bourgogne-Franche-Comté et des Hauts-de-France, ce guide avec pour objectifs :

- de présenter les différentes étapes et les bonnes pratiques de la cession reprise ;
- d'aider à faire un diagnostic de la situation ;
- d'inciter les architectes à anticiper et à bien s'entourer.



L'Ordre des architectes est attaché à fournir des conseils juridiques de qualité pour accompagner les architectes dans leur parcours professionnel : c'est à cet enjeu que répondent les livrets de la collection « Focus juridique ».



Claire Serin,
conseillère nationale



Accompagner la formation professionnelle

La formation continue est une obligation pour les architectes. Elle participe à l'amélioration de la qualité architecturale dans tout le pays, et permet des réponses adaptées aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

GUIDER LES ARCHITECTES VERS LA FORMATION CONTINUE

Se former permet à l'architecte d'actualiser ses compétences face aux évolutions du métier et des évolutions réglementaires. En tant que profession réglementée, son code de déontologie l'oriente sur la réalisation d'un minimum d'heures de formation, réparties ainsi :

- vingt heures de formation par an (quatorze heures structurées et six heures complémentaires) pour obtenir l'attestation de formation annuelle, valorisable auprès des maîtres d'ouvrage ;
- ou soixante heures (quarante-deux heures structurées et dix-huit heures complémentaires) sur trois ans pour être à jour de son obligation.

Un réseau pour la formation continue des architectes regroupe 21 organismes de formation continue.

LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre aide les architectes dans le suivi et la conformité de leur formation. En 2025, l'Ordre a favorisé la formation des architectes, par :

- la mise en avant des besoins spécifiques au métier dans les programmes de formation auprès de partenaires ou programmes : REFC'A, FEEBAT, Plateforme MOOC Bâtiments durables ;
- le programme AMARENO, en cours de développement, dont l'ambition est de développer massivement les compétences en réhabilitation bio et géosourcée dans les actuels parcours de formation initiale et continue ;
- un accord ordinal pour une doctrine de validation de la formation structurée et de la formation dispensée par l'Ordre ;
- le lancement d'une campagne vidéo pour encourager la formation continue ;
- le référencement de sessions de plus de 500 sessions de formation disponibles en ligne sur www.architectes.org sur des thématiques en lien avec les enjeux de la profession.



La question de la formation initiale et continue relève pleinement de nos missions régaliennes. Toutefois, elle dépasse ce seul cadre administratif. Il s'agit également d'un enjeu politique et sociétal majeur, car elle engage une réflexion approfondie sur la place et l'intérêt général de l'architecture dans notre société.



Katia Maïboroda,
conseillère nationale



Conférence lors de la Convention nationale de l'Ordre
© Maxime Dufour

LA CONVENTION AMI-CMA

Des moyens mis en commun pour favoriser un accès étendu à la formation.

Un groupement constitué de toutes les ENSA, des deux Instituts nationaux de sciences appliquées (Strasbourg et Centre-Val de Loire), de l'amàco, du REFC'A, de la Cité de l'architecture et du patrimoine et du CNOA ont présenté dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Compétences et métiers d'avenir » (CMA) une demande de financement d'un projet visant à « construire un écosystème innovant en architecture et paysage par l'évolution des formations au prisme des transitions numérique et écologique ».

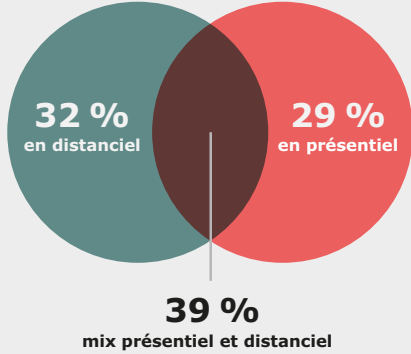
Dans le cadre du versement de la subvention afférente au projet par le gouvernement, le CNOA s'est engagé à participer en prenant à sa charge les coûts induits par la participation d'un salarié et des élus aux instances de pilotage et de la coordination du déploiement de l'action.

RETOUR SUR L'ENQUÊTE

ARCHI — 2024-26
— GRAPHIE OBSERVATOIRE DE
LA PROFESSION
D'ARCHITECTE

Le CNOA a interrogé les architectes au sujet de la formation dans l'enquête « Archigraphie » 2024-2026.

Source : CNOA-C-Ways Enquête 2024



Les préférences des architectes quant aux modalités pédagogiques (présentiel ou distanciel) sont partagées de façon plutôt équivalente. Selon l'enquête réalisée par le CNOA et C-Ways auprès de 2 130 architectes, 29 % favorisent le présentiel, 32 % optent pour le distanciel, tandis que 39 % préfèrent une approche mixte combinant présentiel et e-learning.

Concernant la durée des formations, une large majorité (78 %) privilégie les sessions courtes, d'une durée de un à trois jours. En revanche, 19 % des répondants choisissent des formations moyennes, s'étendant sur environ dix jours, et seuls 3 % se tournent vers des formations longues de cent heures, destinées à une spécialisation ou une reconversion.

Les formations des architectes les plus plébiscitées



Source : CNOA-C-Ways Enquête 2024

03

RASSEMBLER L'INSTITUTION AUTOUR DES GRANDS ENJEUX

Le Conseil national est attaché à ce que l'ensemble de l'institution porte des discours communs et cohérents sur les sujets de qualité architecturale, tout en respectant et favorisant les compétences et les spécificités des Conseils régionaux.

À la Convention nationale, l'Ordre rassemblée



Deux jours d'échanges, de réflexions et d'engagement pour faire front commun : lors de la Convention nationale des 26 et 27 juin 2025, les élus et salariés de l'Ordre des architectes se sont réunis pour penser l'avenir de la profession et établir des objectifs partagés, en s'appuyant sur « les récits des territoires », thème de l'événement.

PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DES RÉGIONS POUR ÉLABORER UN DISCOURS COMMUN SUR LES GRANDS SUJETS

La convention a été l'occasion d'ouvrir des perspectives sur plusieurs thématiques, lors de conférences réunissant présidents de Conseils régionaux et conseillers nationaux :

Architecture du déjà-là, actions sur l'existant et réhabilitation

Les opérations de réhabilitation permettent d'anticiper les usages futurs, de lutter contre le dérèglement climatique et d'habiter plus durablement les espaces urbains. Les architectes sont en première ligne pour redonner vie aux territoires par l'action sur l'existant.

L'adaptation : l'architecture au cœur du nouveau régime climatique

Fil rouge de cette table ronde qui a suivi la carte blanche aux experts du GIEC Jean Jouzel (voir interview p. 35) et Valérie Masson-Delmotte : quel rôle pour l'architecture dans l'adaptation climatique ? Parmi les réponses apportées : conception bioclimatique, végétalisation, solutions low-tech ou encore rénovation globale.

L'architecture, vecteur de développement de filières de matériaux et d'économies locales

En phase avec les objectifs de décarbonation de la stratégie nationale bas carbone, le recours à l'emploi de matériaux biosourcés, géosourcés ou issus du réemploi, ainsi que le développement des filières sont des défis majeurs pour les architectes.

Prospective sur les métiers de l'architecte

Après une conférence de Jean-Louis Violeau, chercheur, enseignant à l'ENSA Nantes et à l'école urbaine de Sciences Po, les participants et la salle ont échangé sur les enjeux de la pratique architecturale dans un monde en mutation : valorisation du métier, indépendance de l'architecte, diversification et responsabilités nouvelles...



L'équipe organisatrice de la Convention nationale de l'Ordre des architectes, conseillers nationaux et salariés du CNOA © Maxime Dufour



Convention de Lille : Jean Jouzel, paléoclimatologue, ancien vice-président du groupe scientifique du GIEC © Maxime Dufour

LE RÔLE DES ARCHITECTES DANS NOTRE CADRE DE VIE

Questions à
Jean Jouzel,
paléoclimatologue

Pourquoi avez-vous accepté d'intervenir à cette convention ?

Les architectes jouent un rôle essentiel dans le développement de nos villes, de l'urbanisme, de notre façon de vivre. Face au réchauffement climatique, de nouvelles questions se posent, et pour y répondre, il semble logique que la communauté scientifique et celle des architectes interagissent.

Quel rôle pour les architectes aujourd'hui ?

La construction neuve est une très faible proportion du bâti existant. Les architectes ont un rôle majeur à jouer dans la rénovation, une action vraiment importante si on veut atteindre la neutralité carbone. C'est un domaine gagnant-gagnant : faire des bâtiments bien isolés, avec un confort d'été aussi, cela assure la qualité de vie des gens qui s'y trouvent, et c'est moins dépensier en énergie.

Les récits des territoires, cela représente quoi pour vous ?

Je le relie à l'enjeu de s'adapter de manière locale au changement climatique. Les échanges lors de la convention ont bien montré les spécificités de certains territoires, qu'il s'agisse du bâti, des risques climatiques, notamment dans les Outre-mer, et de l'élévation du niveau de la mer sur les littoraux.



OUVRIR LA CONVERSATION À DES EXPERTS ET DÉCIDEURS PUBLICS DE TOUS HORIZONS

Pour nourrir la réflexion sur les enjeux actuels de la profession, les participants ont bénéficié de nombreux « regards croisés » d'experts sur de nombreux sujets, avec :

- **La conférence inaugurale « L'architecture au cœur des territoires »**, dialogue entre Philippe Prost, architecte, Grand Prix de l'architecture 2022, et Joëlle Zask, enseignante-chercheuse en philosophie à l'Université Aix-Marseille ;
- **Regards croisés sur le logement** avec Sébastien Maire, délégué général de France villes et territoires durables, et Marc Escargueil, directeur adjoint de la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine et patrimoniale de Grand Paris Habitat, CDC Habitat ;
- **Regards croisés sur le nouveau régime climatique**, avec Jean Jouzel, paléoclimatologue, vice-président du groupe de travail scientifique du GIEC de 2002 à 2015, et Valérie Masson-Delmotte, paléoclimatologue, codirectrice du groupe de recherche n°1 du GIEC de 2015 à 2023 ;
- **La conférence « Intelligence artificielle et professions créatives »**, par Patrick Sigwalt, compositeur, président du conseil d'administration de la SACEM.

Des personnalités politiques sont également intervenues :

- Olivier Henno, sénateur du Nord : conférence sur l'intelligence artificielle ;
- Violette Spillebout, députée du Nord : focus sur la formation dans les ENSA(P) pour les territoires de demain ;
- Guislain Cambier, sénateur de l'Aisne : focus loi TRACE et loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement.



Conférence « IA et professions créatives » avec Olivier Celnik, conseiller national, Patrick Sigwalt, président du conseil d'administration de la SACEM et Bruno Reyne, conseiller national © Maxime Dufour



Violette Spillebout, députée du Nord © Maxime Dufour



Conférence « Regards croisés sur le logement » avec Sébastien Maire et Marc Escargueil © Maxime Dufour



La Convention de l'Ordre des architectes est l'occasion pour l'ensemble des conseillers de croiser leurs points de vue variés afin de nourrir les débats qui nous animent.



Émilie Bernard,
conseillère nationale



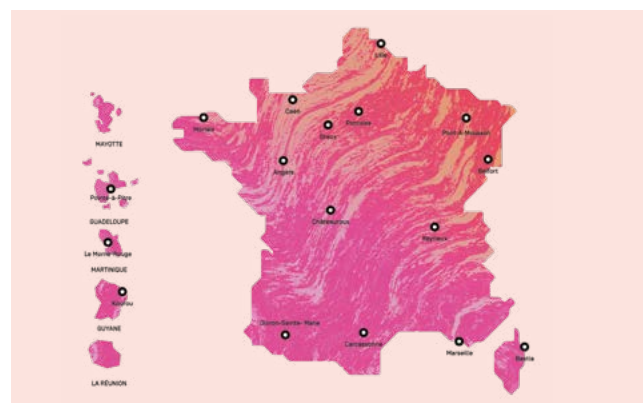
Rencontre Architectures et Territoires à Reyrieux (Ain). De gauche à droite : Sébastien Sperto, directeur du CAUE Rhône Métropole, Fabien Gantois, vice-président du CNOA, Dominique Gautier, architecte agence AUP, Carole Bontemps-Hesdin, maire de Reyrieux, Nicolas Bonvalet, architecte urbaniste agence Street architecture, et Bruno Mallet, journaliste. © CNOA

Architectures & Territoires 2025

La deuxième édition des rencontres « Architectures et Territoires », cycle de débats initié en 2024 par l'Ordre des architectes, s'est déroulée dans l'Hexagone et en Outre-mer de juin à novembre 2025.

Au total, dix-sept événements ont encouragé l'échange à l'échelle territoriale et locale, rassemblant chacun un panel d'intervenants pertinents pour des tables rondes de qualité. L'objectif était de mieux faire connaître et de prendre en compte la compétence des architectes et autres acteurs de l'aménagement (paysagistes, urbanistes...) par les élus et le grand public.

Les sujets traités lors de ces rencontres furent d'une très grande diversité : citons par exemple la priorité à la réhabilitation – Inventer ensemble le patrimoine de demain, le 6 novembre à Châteauroux ; la préservation de l'environnement – Architecture et cohabitation avec le vivant, le 10 octobre au Morne-Rouge ; ou encore le développement des filières locales de matériaux – Mobiliser les ressources locales pour un avenir durable, le 2 octobre à Morlaix.



FOCUS SUR « LA FABRIQUE DES VILLES » EN MARTINIQUE

Consacrée à la fabrique des villes en Martinique, la rencontre Architectures & Territoires a réuni plus de cent participants durant une journée de tables rondes.

Lors des deux entretiens auprès de parlementaires en Martinique, Christophe Millet a évoqué la structuration des filières courtes de matériaux. Un sujet qui nécessite un travail auprès de l'écosystème entrepreneurial, et une adaptation des normes, avec la proposition de la construction d'un Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) en Outre-mer.



AT 24 en Martinique : André Barrat, président du CROA Guyane, Christophe Millet, président du CNOA, Jean-François Caclin, président du CROA Martinique et Erick Halley, président du CROA Guadeloupe © CNOA

L'Ordre mobilisé pour Mayotte après le passage de Chido

Fortement touché par le cyclone Chido le 14 décembre 2024, l'archipel mahorais a subi de nombreuses destructions sur tout son territoire.

Dès le lendemain de la catastrophe, les architectes se sont appuyés sur leurs propres moyens pour agir efficacement sur le terrain. Cette mobilisation s'est rapidement structurée avec l'appui du CNOA, du Conseil de l'Ordre des architectes La Réunion-Mayotte (COARM) et de la Fondation des architectes de l'urgence (FAU), avec la collaboration de divers acteurs de la société civile.

Concrètement, les architectes mahorais qui se sont portés volontaires pour diagnostiquer l'état des écoles et des bâtiments publics ont été rapidement rejoints par des consœurs et confrères de La Réunion et de l'Hexagone grâce à des ressources logistiques mises à disposition par l'État et suivies par le CNOA (vols aériens, hébergement, etc.).



Mariam Locate, conseillère nationale, et Eric Hugel, président du Conseil de l'Ordre des architectes La Réunion et Mayotte, en visite sur site © CNOA



Les architectes ont un rôle de premier plan à jouer, tant pour adapter le cadre bâti que pour contribuer au relèvement et à la gestion de crise immédiatement après les catastrophes.

C'est ce qu'ont fait les architectes de La Réunion et de Mayotte après le cyclone Chido, en allant sur le terrain, dans les jours qui ont suivi.



Mariam Locate, conseillère nationale



Vue de Mayotte après le passage du cyclone Chido © CNOA



Vue de Mayotte après le passage du cyclone Chido © CNOA

04

PARTICIPER AU DÉBAT PUBLIC NATIONAL

L'institution promeut le dialogue entre les architectes et les pouvoirs publics pour trouver des solutions à la triple crise environnementale, sociale et des ressources.

Une voix engagée au service de la qualité architecturale

L'Ordre s'attache à défendre un mode de dévolution de la commande architecturale garantissant à la fois la libre conception et la créativité des architectes, mais aussi la production d'un cadre bâti de qualité pour nos concitoyens, ainsi que la réhabilitation.

METTRE À JOUR LE PLAIDOYER DU CNOA

Le Conseil national a procédé en 2025 à une mise à jour du plaidoyer de l'Ordre, *Habitat, villes et territoires, l'Architecture comme solution*. Publié en 2022 à l'occasion du débat public ouvert par l'élection présidentielle et les élections législatives, ce document-cadre structure à travers seize propositions le programme d'actions du Conseil national sur les sujets de la transition écologique et de l'adaptation des territoires.

La nouvelle version s'enrichit entre autres de nouvelles propositions autour de la gestion de l'eau et de l'adaptation aux risques climatiques.

Trois nouvelles fiches pour illustrer les axes du plaidoyer ont également été publiées :

- Construire du logement et réussir une densification juste en tissu urbain contraint : l'opération « Boulay-Clichy » à Paris 17^e ;
- Revitaliser le centre-bourg grâce à la rénovation et l'extension de la mairie, et l'aménagement d'une maison des services publics, à Jugon-les-Lacs (Côtes-d'Armor) ;
- Un bâtiment bas-carbone construit quasi intégralement en matériaux naturels pour le bien-être et le confort de ses occupants : le pôle territorial de solidarité Sud-Gironde, à Langon (Gironde).



DÉVELOPPER LE CHAMP DE LA PROSPECTIVE

Réhabilitation et adaptation face aux risques majeurs : le Conseil national promeut des politiques publiques soucieuses de la qualité architecturale et de l'amélioration du cadre de vie auprès de ses partenaires et des pouvoirs publics. En 2026, les missions de conseil auprès des décideurs publics et privés se poursuivent avec un projet d'évolution de la procédure d'autorisation de construire vers un permis de construire unique.



Cette collection se poursuit en 2026 avec des rapports sur les sujets du permis de construire unique, de l'IA, etc.

Politique publique de la rénovation

Dans le rapport *Nos propositions pour la réhabilitation en France*, le Conseil national a rappelé les enjeux de la réhabilitation du parc de bâtiments existants pour atteindre les objectifs de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Alimenté par une série d’auditions d’acteurs de l’écosystème de l’architecture et au-delà, le rapport formalise une série de propositions à destination des pouvoirs publics pour une politique de réhabilitation pensée à l’échelle des collectivités territoriales et offrant le meilleur retour sur investissement en termes de dépenses publiques.

Le Conseil national a poursuivi en 2025 sa mission de guichet unique pour référencer auprès de l’Anah les architectes réalisant des prestations de rénovation pour le compte de particuliers dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov (Audit énergétique de maison individuelle et de logement collectif/prestation de maîtrise d’œuvre de rénovation). L’accompagnement des architectes agréés Mon Accompagnateur Rénov a également été régulier.

Faire de l’architecture la pierre angulaire de l’adaptation aux changements climatiques

À partir de retours d’expérience d’architectes qui sont intervenus sur le terrain lors de catastrophes naturelles, des données d’agences publiques et d’analyses d’experts, le Conseil national a produit le rapport *Nos propositions pour adapter la France aux risques majeurs*.

Il présente l’architecture comme une solution pour améliorer le cadre de vie, réduire ses impacts sur l’environnement et l’adapter aux risques majeurs, toujours plus présents avec les changements climatiques. Acteurs clés de la transformation de l’habitat, les architectes sont à même de tirer, dans chaque territoire, le meilleur parti d’un contexte environnemental qui se dégrade.

Le Conseil national concrétise cette vision de l’intérêt public par l’architecture en agissant pour inclure les architectes dans les projets de prévention et dans les équipes de gestion de crise, aux côtés des services de l’État. Une mission qui passe également par la création de lien et d’idées partagées avec les autres acteurs de la prévention et de la résilience des territoires. Ainsi, le CNOA a organisé ou contribué à des visites de terrain, des tables rondes, des événements, des réseaux de partage de bonnes pratiques, etc.

Enfin, le travail de terrain des architectes doit s’appuyer sur un cadre législatif et réglementaire solide. Le CNOA a ainsi pu contribuer au 3^e plan national d’adaptation au changement climatique lors d’une consultation organisée par le Gouvernement.



Face à des menaces multiples et interconnectées, les solutions isolées ne suffisent pas. Seule une vision globale, collective et systémique peut préparer l’avenir. L’architecte endosse un rôle à la fois technique, social et politique pour favoriser la résilience.



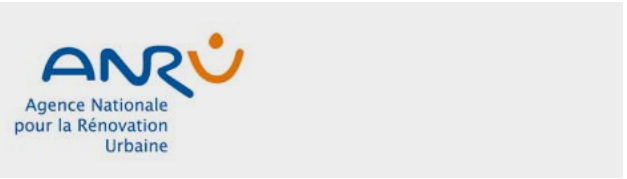
Arnaud Réaux, conseiller national

CÉLÉBRER LES 40 ANS DE LA LOI MOP

2025 a célébré le quarantième anniversaire de la loi MOP, pilier législatif indispensable pour garantir la qualité des constructions publiques et l’indépendance de l’architecte dans le portage du projet architectural et face aux marchés globaux sectoriels.

En réponse à une sollicitation de la revue *Contrat public*, le Conseil national a publié un article de fond intitulé « La loi MOP : un levier essentiel au service de la qualité des constructions et de la création architecturale. » L’article rappelle combien ce texte demeure central pour garantir une architecture ambitieuse, au service de l’intérêt général. Au fil d’analyses juridiques, de retours d’expérience et de regards croisés, il explore l’apport de la loi et l’importance de préserver les grands principes qui ont fait sa force : clarté des responsabilités entre maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre, indépendance de l’architecte, temps long de la conception, et exigence de qualité à toutes les étapes du projet.

PROMOUVOIR LE RÔLE DE L’ARCHITECTURE DANS LES QUARTIERS EN RENOUVELLEMENT URBAIN

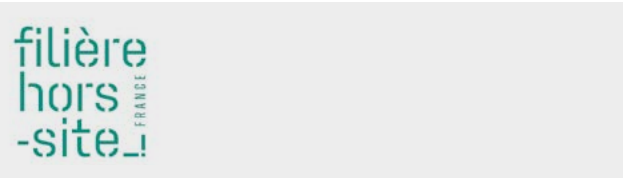


Le Conseil national et l’Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ont signé une convention de partenariat qui formalise et renforce une dynamique de travail engagée depuis plusieurs années. Cette collaboration vise à soutenir la qualité architecturale, urbaine, environnementale et d’usage des projets menés dans les quartiers en renouvellement urbain.

Cette convention vise à :

- Reconnaître les spécificités des opérations de renouvellement urbain, où réhabilitation et construction neuve s’inscrivent dans une stratégie urbaine, environnementale et sociale intégrée ;
- Développer une culture commune de la qualité architecturale et d’usage du logement, en capitalisant sur les retours d’expérience et en produisant des outils partagés ;
- Promouvoir la sobriété des espaces, des matériaux et des usages, afin de réduire les impacts carbone et d’accompagner l’évolution des logements face aux besoins démographiques et sociaux (modularité, évolutivité, réversibilité) ;
- Favoriser l’émergence et le développement des filières locales, notamment autour des matériaux biosourcés, géosourcés et du réemploi ;
- Valoriser le rôle des architectes dans la transformation du cadre bâti existant et dans l’accompagnement des maîtres d’ouvrage tout au long des projets.

PRENDRE EN COMPTE LE SUJET DU HORS-SITE



En 2025, le CNOA a poursuivi son partenariat avec l’association Filière hors-site France dont il est un membre fondateur. Il est représenté au bureau de l’association par Augustin Faucheur, conseiller national.

L’année 2025 a aussi vu le lancement dans les Conseils régionaux de l’Ordre des architectes du réseau des élus référents sur les questions du hors-site.

Un webinar a été organisé le vendredi 14 novembre 2025 à destination des élus référents. Lors du Salon des maires s’est tenue la remise du premier Prix national de la construction hors-site (voir p. 58).



Signature d’une convention de partenariat avec l’ANRU. Anne-Claire Mialot, directrice générale de l’ANRU et Christophe Millet, président du CNOA © CNOA



La réhabilitation du parc de logements est au cœur des priorités du CNOA, qui appuiera toute évolution normative visant à lui donner une portée juridique renforcée.



Marjan Hessamfar, conseillère nationale



CONTRIBUER À LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DES BÂTIMENTS PUBLICS



Le CNOA a reconduit en 2025 sa collaboration avec ACTEE et le Réseau des maisons de l'architecture avec l'organisation de journées de visite et d'échanges autour de la rénovation globale des bâtiments publics. En 2025, des visites de bâtiments d'enseignement ont eu lieu à Montpellier et à Grenoble.

Ce partenariat et ces réflexions s'inscrivent dans le temps long, seule stratégie à même de répondre aux enjeux de la réhabilitation des bâtiments publics. L'objectif est de montrer aux collectivités territoriales à travers des exemples réussis que l'on peut à la fois préserver la qualité patrimoniale des bâtiments publics tout en réduisant leur consommation d'énergie.

VALORISER LES RÉNOVATIONS DE BÂTIMENTS SCOLAIRES EXEMPLAIRES



Après la publication en 2024 de la plaquette *Rénovation énergétique des bâtiments scolaires : les architectes vous accompagnent*, le Conseil national a ancré en 2025 son partenariat avec la Banque des territoires autour du lancement du Grand Prix de la rénovation des bâtiments scolaires (pour plus de détails, voir p. 59).

LANCER UN APPEL POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DES SOLS



Le 5 février 2025, le CNOA a lancé avec l'Institut de la transition foncière, l'Ordre des géomètres-experts, la région Bretagne, le département Loire-Atlantique, la Métropole de Lyon et la Métropole Savoie un appel pour une politique nationale des sols.

Le manifeste collectif porte quatorze propositions pour passer d'une vision foncière à une vision de sols vivants, condition nécessaire à des territoires habitables. Parmi ces mesures figure le développement d'outils techniques pour faciliter le ménagement des sols dans les projets urbains et architecturaux.

Cette action du CNOA au service d'une gestion plus respectueuse des sols s'est également concrétisée par une adhésion à l'Institut de la transition foncière. Un partenariat mutuellement bénéfique, au service d'une meilleure interconnaissance entre acteurs de la sobriété foncière et architectes.

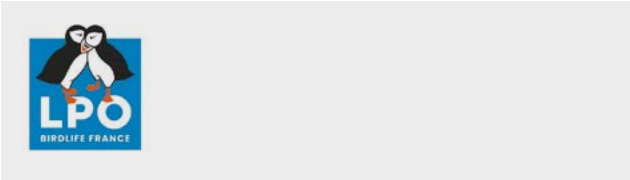
“ La transition foncière est une opportunité pour améliorer nos cadres de vie et les rendre plus attractifs. Travailler sur la densité, sur les paysages, nécessite des compétences certaines et multidisciplinaires. Les architectes sont là pour penser l'intérêt général et proposer une vision sur le long terme. ”

Jérôme Berranger, conseiller national



Frédéric Poulat, conseiller national (au premier plan à gauche) et le groupe atelier de travail pour le guide technique Rénovation du bâti et de la biodiversité. © CNOA

RELIER ARCHITECTURE ET NATURE



Après la publication du guide technique *Rénovation du bâti et biodiversité*, produit en collaboration avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2024, le CNOA a poursuivi ce travail en 2025. Le guide enrichi doit permettre aux acteurs du cadre bâti de s'appuyer davantage sur des solutions architecturales pour protéger la biodiversité.

Des retours d'expérience détaillés illustrent désormais les techniques proposées, et la démolition/reconstruction, une étape critique et trop peu documentée, a été développée. Le guide propose « une approche pas à pas, qui rend accessibles les obligations réglementaires, les bonnes pratiques et les aménagements favorables à la biodiversité du bâti », pour reprendre les mots de la LPO.

SOUTENIR LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS



Le CNOA a signé au Forum bois construction, le 27 février, une convention de partenariat avec Fibois France. Elle va permettre à l'engagement du CNOA au service des écomatériaux de se concrétiser par la participation, une fois encore, au jury du Prix national de la construction bois (voir p. 58); par la participation à divers événements autour du matériau bois comme Habiter Bois ou le Forum bois construction; ou encore de fluidifier les relations entre les représentations régionales de Fibois et les Conseils régionaux de l'Ordre des architectes.



Signature de la convention de partenariat avec Fibois France : Christophe Millet, président du CNOA et Jean-Marc Meyer, président de Fibois France © CNOA

Rencontrer les décideurs publics

Les architectes, porteurs d’une mission d’intérêt public de l’architecture, sont les interlocuteurs naturels des élus locaux, des parlementaires des administrations centrales, des organismes publics et des cabinets ministériels pour les accompagner dans leur prise de décision. Ainsi, les conseillers nationaux et régionaux vont à la rencontre des décideurs pour porter des propositions visant à améliorer les politiques publiques de l’aménagement du territoire, de l’architecture, et de l’habitat.



Françoise Gatel, ministre chargée de la Ruralité et Christophe Millet, président du CNOA © CNOA

MINISTÈRE DE LA CULTURE – DGPA (MINISTÈRE DE TUTELLE)

- 4 février : à l’occasion du Grand Prix national de l’architecture 2025, Rachida Dati, ministre de la Culture, a dévoilé la stratégie nationale pour l’architecture en présence de Yolaine Paufichet et Fabien Gantois, vice-présidents du CNOA, et de l’ensemble des acteurs de l’architecture ;
- 25 mars : rendez-vous avec Delphine Christophe, directrice adjointe de cabinet ;
- 24 juin : rendez-vous avec Rachida Dati, ministre de la Culture ;
- 16 décembre : rendez-vous avec Delphine Christophe, directrice générale des patrimoines et de l’architecture.

GOUVERNEMENT ET PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

- 15 janvier : cérémonie des vœux du CNOA en présence de trois ministres ;
- 26 février : rendez-vous avec Françoise Gatel, ministre chargée de la Ruralité – Présentation du CNOA et du dispositif « 1 Maire 1 Architecte », ingénierie territoriale ;
- 7 mars : participation de Yolaine Paufichet à la délégation ministérielle dans les Vosges, de Françoise Gatel, aux Voivres (88) ;
- 27 mai : rendez-vous avec Juliette Méadel, ministre déléguée à la Ville – Rénovation urbaine, commande publique, rôle des architectes dans la fabrique des villes ;
- 29 juillet : rendez-vous avec Annie Genevard, ministre de l’Agriculture, de l’Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire – Simplification, filières courtes de matériaux, réhabilitation du patrimoine rural ;
- 7 octobre : rendez-vous avec Catherine Pégard, conseillère Culture du président de la République – SNA II, Réhabilitation, Biennale d’Architecture de Venise ;
- 5 décembre : rendez-vous avec Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du Logement – Présentation du PCU (permis de construire unique) ;
- 16 décembre : rendez-vous avec deux chefs de pôles et le conseiller logement du cabinet du Premier ministre.

PARLEMENTAIRES

- Février : dans le cadre des discussions sur le projet de loi d’orientation sur la souveraineté alimentaire et agricole, action entreprise sur la défense du permis de construire sur les bâtiments agricoles de plus de 800 m². Défense et préservation de cet acquis législatif avec le concours de Madame la ministre ;
- Avril : entretien avec Anaïg Lemeur, présidente du CNH, députée du Finistère ;
- Juillet : entretien avec Daniel Labaronne, député d’Indre-et-Loire, chargé par Valérie Létard, ministre du Logement, d’une mission sur la création d’un ordre des diagnostiqueurs immobiliers ;
- 17 septembre : entretien de Yolaine Paufichet avec Stéphane Delautrette, député de la Haute-Vienne et président de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation ;
- 23 septembre : rendez-vous avec Bernard Delcros, président de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation du Sénat. Intervention consécutive de Yolaine Paufichet au colloque sénatorial sur la ruralité.



Yolaine Paufichet, vice-présidente du CNOA et Stéphane Delautrette, député de la Haute-Vienne (2^e circonscription) © CNOA

L’INFLUENCE DE L’ORDRE DES ARCHITECTES AUPRÈS DES DÉCIDEURS PUBLICS

Questions à
Yolaine Paufichet,
vice-présidente du CNOA

En 2025, vous vous êtes beaucoup investie dans l’architecture en ruralité. Quel est votre point de vue sur ce sujet ?

C’est un fil rouge de mon mandat : j’ai souhaité plaider pour la vitalité du bâti rural et l’ingénierie territoriale en ruralité, notamment à l’occasion du congrès annuel de l’AMRF en septembre dernier, ou lors d’un colloque au Sénat sur la ruralité, à l’invitation de Bernard Delcros, président de la délégation sénatoriale aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation. Le Sénat est la chambre des territoires, et c’est un atout pour le CNOA. En effet, les besoins politiques restent mal identifiés pour un grand nombre d’élus locaux des 30 775 communes rurales. Ne l’oublions pas, les ruralités sont diverses et elles représentent 88 % des communes françaises et pas moins de 33 % de sa population nationale. Face à une réglementation parfois lourde et très évolutive, je pense notamment à celle sur la sobriété foncière, la décision publique demeure parfois difficilement appréhendable pour les maires, et leur service instructeur. Face à cette situation, les rôles des architectes et des CAUE sont centraux, surtout au lendemain des élections municipales.

Quels sont les autres grands enjeux intéressant les collectivités territoriales qui occupent votre mandat ?

Sans aucun doute, l’adaptation au changement climatique et la rénovation énergétique du « petit patrimoine » et plus largement des cœurs de bourgs. Avec nos actions, avec les élus de l’Ordre des architectes, nous présentons les différentes solutions architecturales que peuvent être des réhabilitations exemplaires, ou bien des solutions apportées grâce aux écomatériaux, grâce aux matériaux biosourcés et géosourcés… autant de solutions issues de l’intelligence locale et du bon sens. Le prix Edurénov de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (voir p. 58), que nous organisons, et le Prix national de la construction chanvre, dont j’ai fait partie du jury, valorisent des initiatives les plus porteuses pour répondre aux effets de la crise environnementale.

AUDITIONS DE L'ORDRE AU PARLEMENT ET À LA COUR DES COMPTES

- Audition du CNOA par le groupe socialiste du Sénat : point sur le projet de loi de la reconstruction Mayotte/Risques majeurs par Fabien Gantois, vice-président du CNOA, Mariam Locate et Arnaud Réaux, conseillers nationaux. En présence de Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, Lucien Stanzione, sénateur du Vaucluse, Christian Redon-Sarrazy, sénateur de la Haute-Vienne, Sébastien Fagnen, sénateur de la Manche.
- Audition dans le cadre du vote de la PPL ABF, avec Laurent Lafon, président de la commission Culture du Sénat et sénateur du Val-de-Marne, Monique De Marco, sénatrice de la Gironde, Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme.
- 12 mars : audition officielle de Christophe Millet sur la proposition de loi ABF par le sénateur Pierre-Jean Verzenen.
- 7 avril : intervention de Marjan Hessamfar, conseillère nationale, à une réunion de la « communauté logement » des juridictions financières de la cinquième chambre de la Cour des comptes.
- 14 mai : audition de Marie Steenkiste, conseillère nationale, par la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale (mission initiée par Christine Le Nabour, députée d'Ille-et-Vilaine, et Sébastien Peytavie, député de la Dordogne).
- 22 mai : audition de Fabien Gantois, vice-président du CNOA, au Sénat sur la proposition de loi pour simplifier le droit de l'urbanisme et du logement du député d'Eure-et-Loir, Harold Huwart.
- 18 juin : audition au Sénat au sujet du rapport sur les surcoûts de construction et d'aménagement liés aux normes et aux règles de la commande publique, avec Fabien Genet, sénateur de la Saône-et-Loire, et Patricia Schilinger, sénatrice du Haut-Rhin.
- 24 septembre : Erwan Balanant, député du Finistère, audition PLF – crédits culture devant la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation.

ORGANISMES PARTENAIRES

- Janvier : matinée de prise de contact et d'échanges avec Frédéric Lafage, ancien président du CINOV, Thierry Saniez, délégué général Fédération CINOV, Magali Cottave, nouvelle présidente de la Fédération CINOV. En présence de Christophe Millet et des deux vice-présidents du CNOA.
- 28 février : participation de Marie Biays-Primas, conseillère nationale, au congrès de la FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette).
- 8 avril : participation de Christophe Millet, président du CNOA, à la conférence « Parcours d'export » organisée par l'AFEX, à l'ENSA Paris-Malaquais.
- Mai : rendez-vous avec Nicolas Gravit, président de l'UNAM, ainsi que Charles-Henri du Boisberranger, délégué général.
- 4 septembre : participation de Christophe Millet, président du CNOA, à la plénière d'ouverture du Congrès national du bâtiment durable.
- 13-14 octobre : Laurence Nguyen, trésorière nationale, aux Assises nationales des risques naturels organisées à Toulouse durant deux jours par le ministère de la Transition écologique.
- Rendez-vous avec la CAPEB/FFB.

ÉLUS DES COLLECTIVITÉS

- Avril : rendez-vous avec Michel Fournier, président de l'AMRF (Association des maires ruraux de France).
- 25 juin : congrès de l'ANETT (Association nationale des élus des territoires touristiques), intervention en plénière d'Alice Caillouel, conseillère nationale.
- 7 juillet : 50 ans des Petites Cités de Caractère®, rencontre du président Roger Bataille, avec Yolaine Paufichet, vice-présidente du CNOA, et Émilie Bernard, conseillère nationale.
- 11 juillet : événement conjoint de la préfecture du Rhône et de l'AMRF, atelier de travail sur l'aménagement du territoire, avec intervention de Christophe Millet.
- 29 août : participation de Christophe Millet aux Entretiens d'Inxauseta sur la crise du logement abordable en Europe ;
- 26 septembre : participation de Yolaine Paufichet au congrès annuel de l'AMRF.
- 30 septembre : 4 ans de la Charte de qualité urbaine et architecturale de la Ville de Lyon ; invitation de Christophe Millet par Grégory Doucet, maire de Lyon.



“ Sur l'ingénierie territoriale, les architectes ont un rôle d'accompagnement des élus locaux à jouer. En intervenant auprès de l'ANETT, qui rassemble notamment des communes de montagnes et littorales sujettes à des risques spécifiques, nous démontrons que l'architecture est une solution. ”

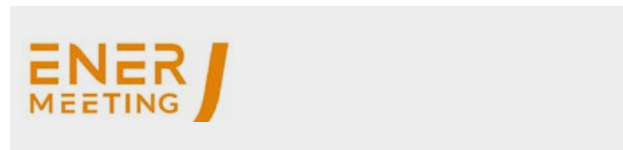
Alice Caillouel,
conseillère nationale



PORTER LA VOIX DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DANS LES SALONS PROFESSIONNELS

11 février : EnerJ-meeting à Paris

Journée de l'efficacité énergétique et environnementale du bâtiment



Interventions de Christophe Millet, président du CNOA, et Bruno Reyne, conseiller national, respectivement sur les sujets du hors-site et de l'IA.

26-28 février : Forum bois construction au Grand Palais à Paris

Rassemblement annuel des professionnels de la construction en bois en France



- Organisation sur le stand de conférences orientées projet exemplaire de la qualité architecturale avec emploi de bois et matériaux biosourcés, en présence de l'architecte et de la maîtrise d'ouvrage.
- Signature de la convention Fibois (voir p. 43).
- Participation de Laurence Nguyen et Jérôme Berranger, conseillers nationaux, respectivement sur les sujets de Mayotte et du hors-site.



Le CNOA au Forum bois construction 2025 : les intervenants et conseillers nationaux à l'issue de la conférence sur le projet de halle en bois à Missillac, lauréat du Prix national construction bois 2024, avec Laurence Nguyen, trésorière du CNOA, Patrice Josse, 1^{er} adjoint au maire de Missillac (44), Reynald Roussel, responsable d'études à Missillac, Grégory Lambart, LAUS Architectes Urbanistes, Yolaine Paufichet, vice-présidente du CNOA, Frédéric Poulat, Augustin Faucheur et Jérôme Berranger, conseillers nationaux.

11-13 mars : Mipim à Cannes

Salon international de l'immobilier



- Présence dans le cadre du stand France Architecture organisé par le ministère de la Culture.
- Prises de parole en faveur de la qualité architecturale par Christophe Millet, président du CNOA, et Fabien Gantois, vice-président.

23-25 septembre : Salon H'Expo et congrès de l'USH à Paris

Rendez-vous des décideurs du secteur de l'habitat social

- Intervention de Christophe Millet, président du CNOA, lors d'une table ronde sur le thème « Conception durable : qualité de vie et performance environnementale ».
- Mise à l'honneur sur le stand du Prix de l'habitat décerné en 2025 à Laurent Niget Architectes (voir p. 57).



25 novembre : Colloque Ambition France Acier Construction à Paris

Matinée d'échanges annuelle à l'initiative du Syndicat de la construction métallique en France

- Intervention de Fabien Gantois, vice-président du CNOA, à une table ronde sur la souveraineté industrielle et territoriale.

2 décembre : colloque au Conseil économique, social et environnemental (CESE) – Syndicat du béton prêt à l'emploi

- Intervention de Yolaine Paufichet, vice-présidente du CNOA.

18-20 novembre : trois jours d'affluence et d'influence au Salon des maires

Sur le stand de l'Ordre des architectes habillé aux couleurs du dispositif « 1 maire, 1 architecte », Christophe Millet, président du CNOA, a accueilli Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation et marraine du dispositif. En inaugurant le stand, elle a réaffirmé avec force l'importance d'un aménagement du territoire raisonné, cohérent et fondé sur la qualité architecturale.

Plus d'une quinzaine de tables rondes se sont déroulées sur le stand pendant les trois jours de salon du 18 au 20 novembre, sur une grande diversité de thèmes.

Le salon a également été le théâtre de moments forts :

- La signature officielle d'une convention de partenariat entre le Conseil national et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), destinée à renforcer la qualité architecturale, urbaine et d'usage des projets de renouvellement urbain (voir p. 41) ;
- La signature d'une convention d'adhésion entre le Conseil national et l'Institut de la transition foncière (ITF) visant à ménager le territoire et à réinvestir l'existant (voir p. 42) ;
- La remise du Prix national de la construction hors-site (voir p. 58).

De nombreux maires et élus de collectivités territoriales sont venus sur le stand de l'Ordre des architectes, ainsi que Vincent Jeanbrun, ministre du Logement.



Christophe Millet, président du CNOA, et Vincent Jeanbrun, ministre du Logement © Violette Franchi



Table ronde « architecte et élu local » avec Thomas Bay, maire de Cazeville (34), architecte, Julie Ozenne, députée de l'Essonne et Claire Serin © Jean-Paul Loyer



Les dix propositions de l'Ordre des architectes pour intégrer l'architecture aux projets communaux

À l'approche des élections municipales de 2026, l'Ordre des architectes a choisi de présenter ses constats et préconisations sur le cadre de vie sous la forme de dix propositions. L'objectif était de nourrir le dialogue avec les élus en place comme avec les candidats. Le dépliant a été envoyé aux 32 000 maires de France en complément de l'invitation à retrouver les conseillers ordinaires sur le stand lors du Salon des maires.

- 1 - Inventer de nouveaux récits territoriaux
- 2 - Inscrire l'action municipale dans l'héritage de la loi de 1977 sur l'architecture
- 3 - Réparer plutôt que démolir
- 4 - Faire avec un climat en mouvement
- 5 - Garantir un logement pour tous
- 6 - Préserver les paysages par la sobriété foncière
- 7 - Réindustrialiser par l'architecture
- 8 - Répondre au vieillissement, aux besoins de santé et d'éducation
- 9 - Renforcer la démocratie de projet
- 10 - Mettre l'IA au service du patrimoine et des savoir-faire



Yolaine Paufichet, vice-présidente, Christophe Millet, président du Conseil national de l'Ordre des architectes, Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation et Fabien Gantois, vice-président © CNOA



Le stand du CNOA au Salon des maires © Jean-Paul Loyer



François Hollande, député de la Corrèze et ancien président de la République, Christophe Millet, président du CNOA, et Virginie Gravière, présidente du Conseil régional de l'Ordre des architectes Nouvelle-Aquitaine © Jean-Paul Loyer



Fabien Gantois, vice-président du CNOA et Christophe Béchu, maire d'Angers © Jean-Paul Loyer

05

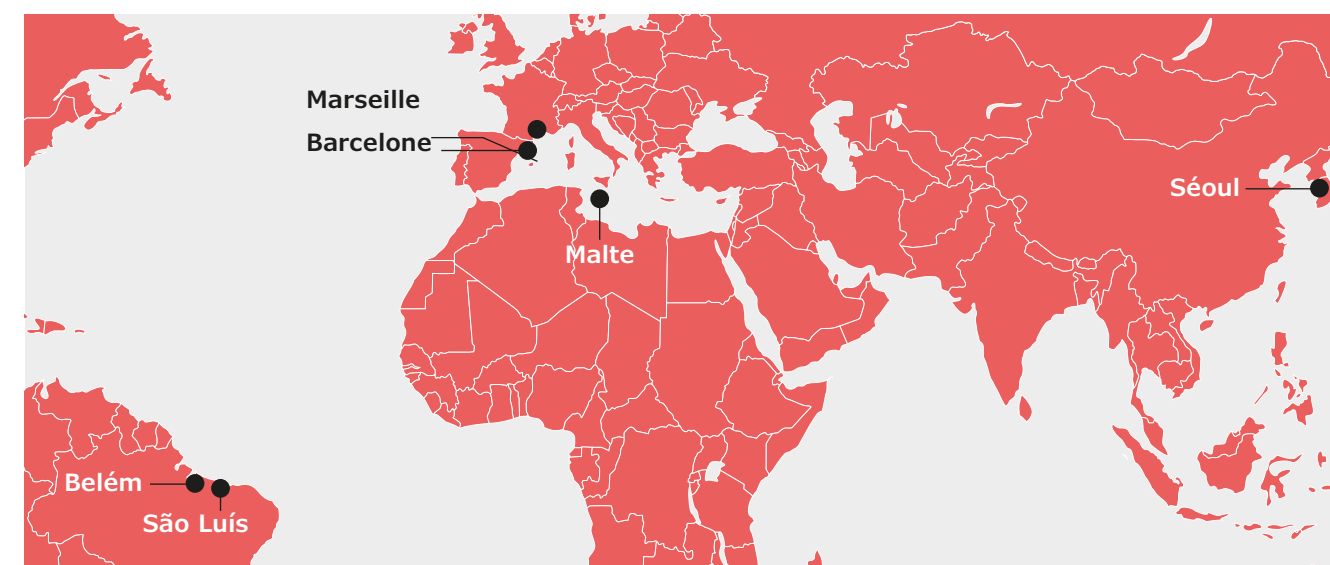
FAIRE RAYONNER L'ARCHITECTURE À L'INTERNATIONAL

Le CNOA a pour mission de développer et d'entretenir des relations structurantes avec ses partenaires internationaux. En 2025, le CNOA a mis en œuvre une stratégie ambitieuse de participation aux associations internationales de la profession ainsi qu'aux grands rendez-vous du calendrier international avec ses partenaires internationaux, tels que l'Union internationale des architectes (UIA), l'Union méditerranéenne des architectes (UMAR), et la Fédération panaméricaine des associations d'architectes (FPAA).

Participer à la coopération internationale pour la qualité architecturale

En 2025, le CNOA s'est associé à une coalition de partenaires français et brésiliens pour porter un message fort à la COP30 de Belém et donner à l'architecture sa place d'outil au service de l'adaptation et de la solidarité sur la scène internationale.

PANORAMA DES ACTIONS À L'INTERNATIONAL



Marseille | 31 mars-1^{er} avril :

Participation de Laurence Nguyen et Arnaud Réaux, conseillers nationaux, au sommet Europe-Afrique sur l'adaptation au changement climatique coorganisé par l'ONG Climate Chance et la ville de Marseille.

Malte | 26-28 novembre :

Participation de Sébastien Celeri, conseiller national, à l'assemblée générale de l'UMAR.

Barcelone | 20-22 mai :

Participation de l'Ordre des architectes au salon Construmat de Barcelone avec l'UMAR, avec Sébastien Celeri, conseiller national, et Myriam Blasquiz, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine.

Belém | avril-novembre :

Participation de Christophe Millet, président du CNOA, Caroline Marie-Calixte, vice-présidente CROA Guyane, et David Fontcuberta Rubio, trésorier CROA Martinique : actions en faveur de l'adaptation au changement climatique à la COP30 (voir pages suivantes).

Séoul | 20-23 octobre :

Participation de Christophe Millet, président du CNOA, et de Mariam Locate, conseillère nationale, au KIAF (Korea International Architecture Festival 2025) et au Conseil de l'UIA.

São Luís | 5-6 juin :

Participation de David Fontcuberta Rubio, trésorier du CROA Martinique et représentant de l'Ordre des architectes à la FPAA, au séminaire international de l'Institut des architectes du Brésil (IAB).



Par son soutien à des initiatives exemplaires, l'UMAR permet de valoriser les solutions apportées par l'architecture aux enjeux méditerranéens.

Sébastien Celeri,
conseiller national



L'ORDRE DES ARCHITECTES À LA COP30 2025, ENGAGÉ POUR UNE ARCHITECTURE ADAPTÉE ET DURABLE

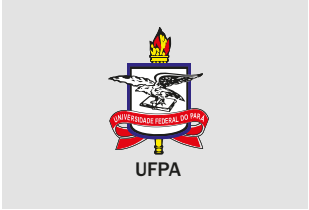


En avril 2025, Christophe Millet, président du CNOA, André Barrat, président du CROA Guyane et Caroline Marie-Calixte, vice-présidente du CROA Guyane, se sont rendus à Belém, au Brésil, pour impulser le début d’une coopération professionnelle et institutionnelle au long cours avec les partenaires brésiliens autour des enjeux climatiques, urbains et sociaux.

Dans la perspective de sa participation à la COP30 en novembre 2025, l’Ordre a piloté un projet de coopération architecturale ambitieuse, en partenariat avec l’École nationale supérieure



Signature d’une convention quadripartite entre le CNOA, l’ENSA Paris-Belleville, l’université brésilienne et le Laboratório da Cidade. De gauche à droite : Christophe Millet, président du CNOA, Gilmar Pereira Da Silva, président de l’Université fédérale du Pará, et Christine Leconte, directrice de l’ENSA Paris-Belleville et conseillère nationale © CNOA



d’architecture (ENSA) de Paris-Belleville, la Faculté d’architecture de l’Université fédérale du Pará (UFPA) et le LAB, une ONG locale spécialisée en urbanisme et architecture. L’Institut français a soutenu ce projet dans le cadre de la saison croisée France-Brésil. Le programme a consisté en une résidence d’architecture de juin à octobre 2025 qui a conçu et réalisé un prototype d’habitat social sur pilotis adapté au contexte amazonien.

La Fédération panaméricaine des associations d’architectes (FPAA) s’est associée au projet en présentant son plaidoyer panaméricain dont l’Ordre des architectes est signataire.



Sur le chantier participatif © CNOA

Les objectifs du projet de construction d’un prototype

Le projet d’habitat ambitionne la décarbonation, la protection de la biodiversité et une possible reproduction à grande échelle. Le but : intégrer ces solutions dans les programmes de logement social au Brésil et en France.

Pour être répliquable, le prototype adopte une approche simple et fonctionnelle. Il doit rester confortable, modulable et adaptable aux contextes locaux (orientation, exposition, etc.). L’architecture repose sur une trame quadrillée accueillant des modules préfabriqués, faciles à assembler, réaménager ou agrandir.

Un chantier participatif et une portée internationale

Des volontaires de l’École d’architecture et d’urbanisme de l’Université fédérale du Pará (UFPA) ont participé au chantier. La construction s’est déroulée en septembre et octobre 2025, avec étudiants et professeurs.



Le prototype construit © OPEI



L’ACTION DE L’ORDRE AUPRÈS DES PARTENAIRES DU CONTINENT AMÉRICAIN

Questions à **David Fontcuberta**
conseiller régional de l’Ordre des architectes de Martinique

Vous avez participé à l’élaboration d’un plaidoyer panaméricain au sein de la FPAA. De quoi s’agit-il ?

Ce plaidoyer est une vision commune de l’architecture face aux défis climatiques et sociaux, regroupant les voix de 21 nations, du Canada à l’Argentine, incluant les régions françaises. Issu d’un processus participatif lancé en juin 2025 et consolidé lors du Forum panaméricain, ce texte réaffirme le rôle de l’architecte dans la construction de territoires résilients, adaptés et justes. Présenté à la COP30, il sert de base d’engagement pour orienter les politiques de l’habitat vers un avenir plus équitable et durable dans tout le continent américain.

Quels sont les autres projets actuellement en cours auprès des partenaires de l’Ordre à l’échelle régionale ?

Depuis notre intégration à la FPAA, nous avons intensifié nos échanges régionaux, comme l’accueil à la Martinique de l’agence OpusStudio de Medellín pour partager leur expertise sur l’intégration des écosystèmes fluviaux en ville lors de la rencontre « Architectures et Territoires » en 2025. Le CROA Guyane développe également des coopérations transfrontalières essentielles avec le Brésil sur l’habitat amazonien. En 2026, notre implication sera renforcée par la tenue du congrès de la FPAA au Guatemala et de l’assemblée générale en Argentine, où le CROA Martinique joue un rôle clé au sein de la vice-présidence régionale.

Développer l'influence de l'Ordre des architectes en Europe

Échelle d'intérêt premier pour l'accès et l'exercice de la profession d'architecte en France, l'Europe concentre une part importante des efforts du CNOA. En participant activement aux travaux du Conseil des architectes d'Europe (CAE) et en développant un plaidoyer à l'attention des institutions européennes, le CNOA réaffirme son engagement européen. En lien étroit avec ses homologues, il poursuit son action pour une architecture de qualité pour tous.

PANORAMA DES ACTIONS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE



Paris | 22 septembre :



Jury de la sélection française des nominations au prix Mies-van-der-Rohe de l'Union européenne, dont le comité technique est piloté par le CNOA, l'Unsfa et le SA.

Barcelone | 21-22 octobre :

Participation de Sébastien Celeri, conseiller national, à la conférence du CAE « Decarbonising Architecture Conference ».

Luxembourg | 15-16 mai :

Participation du CNOA et présentation du modèle des marchés publics français par Fabien Gantois, vice-président du CNOA, à la conférence du CAE sur les marchés publics, adoption de la Déclaration du Luxembourg ; assemblée générale du CAE à Luxembourg.

Prague | 13-14 novembre :

Déplacement et participation de Christophe Millet, président du CNOA, Fabien Gantois, vice-président, et Corinne Girard-Young, conseillère CROA BFC à la conférence du CAE sur le logement abordable et à l'assemblée générale du CAE ; élection d'Elizabeth Gossart, ancienne conseillère nationale, au bureau exécutif du CAE.

Bruxelles | 29-30 janvier :

Rencontre de Fabien Gantois, vice-président du CNOA, avec Nora Mebarek, eurodéputée S&D, sur le logement abordable ; réunions de travail avec le CAE, les ordres belge (Cfgr-OA) et allemand (BAK), Housing Europe et la délégation UE des barreaux de France.

Venise | 9 mai :



Inauguration du pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise 2025 par Rachida Dati, ministre de la Culture, en présence de Christophe Millet, Yolaine Paufichet et Fabien Gantois.

FOCUS SUR LE CNOA À LUXEMBOURG

Invité au 35^e anniversaire du Conseil des architectes d'Europe (CAE) et de l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils du Luxembourg (OAI), le CNOA a délocalisé exceptionnellement sa séance le 15 mai à Luxembourg, affirmant son attachement à la coopération européenne. Les élus du CNOA ont assisté à la conférence internationale « Architects + Engineers : Partnership for Resilient Design », consacrée à la révision de la directive européenne sur les marchés publics.

Les présidentes Ruth Schagemann (CAE), Michelle Friederici (OAI), Inés Ferguson Vázquez de Parga (EFCA) et Nina Dražin Lovrec (EDEC) ont présenté la **Déclaration du Luxembourg** : texte fondateur appelant à une refonte en profondeur des règles de la commande publique en Europe, dans l'optique d'exercer une influence sur la révision de la directive marchés publics.

Quatre priorités s'en dégagent :

- Promouvoir des critères de qualité plutôt que le seul critère du prix le plus bas ;
- Reconnaître pleinement la spécificité des services intellectuels ;
- Encourager l'innovation et la transition écologique à travers les marchés publics ;
- Faciliter l'accès des PME et nouveaux entrants à ces marchés.



Conférence « Architects + Engineers : Partnership for Resilient Design » © CNOA



L'ACTION EUROPÉENNE DE L'ORDRE

Questions à
Fabien Gantois
vice-président national

Pourquoi s'intéresser à l'Europe ?

Les normes de l'Union européenne s'appliquent à l'accès et à l'exercice de la profession à tous les États membres : en France, la directive Qualifications professionnelles est transposée par l'obligation d'avoir un DEA et une HMONP pour pouvoir s'inscrire et exercer la profession en son nom propre. La France doit aussi se conformer à d'autres normes qui concernent l'exercice de la profession : directives services et marchés publics, directive sur l'efficacité énergétique des bâtiments, etc. Le cadre réglementaire de l'exercice de la profession d'architecte en France se joue donc également à cette échelle européenne.

Pourquoi s'investir au CAE ?

Pour porter ensemble, avec les associations et les ordres professionnels européens, des sujets d'intérêts communs. Dans la machine européenne, on est plus fort lorsque l'on représente les intérêts de plusieurs pays membres. Le CAE permet de fédérer ces intérêts et de les porter ensemble auprès des institutions de l'UE.

Un exemple concret ?

Le 15 mai à Luxembourg : j'ai présenté le cadre de la loi française sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) à la conférence du CAE sur les marchés publics, soulignant son rôle structurant dans l'élaboration d'une commande publique ambitieuse, qualitative et transparente.

Qui mène ce travail au quotidien ?

Ce sont les architectes qui s'engagent, dans les groupes de travail et dans les instances du CAE, pour former les consensus, prendre les positions et les défendre auprès des institutions de l'UE. Elizabeth Gossart par exemple, a été élue au bureau exécutif du CAE cette année avec 68 % des voix et le soutien de 60 % des pays votants parce qu'elle s'était investie pendant plusieurs années dans ce travail régulier. Son élection traduit la montée en puissance de l'action européenne menée par le CNOA.

06

PROMOUVOIR LA CULTURE ARCHITECTURALE

En 2025, l'Ordre s'est placé au cœur de l'écosystème des acteurs de l'architecture pour faire rayonner la culture architecturale et la profession d'architecte auprès du grand public. Qu'il s'agisse de l'organisation de prix, de communication sur les réseaux sociaux ou de présence médiatique continue, l'Ordre participe à la diffusion de la culture architecturale.

Participer à l'actualité culturelle

ACCOMPAGNER LA SORTIE D'UN FILM ÉVÉNEMENT



Le CNOA a réuni, le 24 septembre à l'UGC Danton (Paris), plusieurs personnalités de premier plan pour un échange sur la place du politique dans les grands projets, avant la sortie officielle du long-métrage *L'Inconnu de la Grande Arche*.

Autour de Christophe Millet, président du CNOA, François Hollande (ancien président de la République), Jack Lang (président de l'Institut du monde arabe et ancien ministre de la Culture), Laurence Cossé (auteure du livre *La Grande Arche*, à l'origine du film), Philippe Prost (Grand Prix national de l'architecture), ainsi que Muriel Meynard, productrice, et Mélanie Simon Franza, distributrice, étaient au rendez-vous. Animée par Marie-Hélène Contal (directrice de l'École spéciale d'architecture), la table ronde réunissant François Hollande, Laurence Cossé et Philippe Prost a mis en lumière la relation complexe entre élus et architectes.

VALORISER LE PATRIMOINE ANCIEN

Le 10 septembre, Christophe Millet, président du CNOA, a été convié à découvrir le chantier de restauration patrimoniale du dôme de la chapelle Notre-Dame-de-Consolation, à Paris 8^e, aux côtés de Sylvain Maillard, député de la 1^{re} circonscription de Paris.

À plus de 25 mètres de hauteur, Arnaud Vialatte de Pemille, architecte du patrimoine responsable de l'opération, a présenté les travaux de rénovation menés sur le dôme ainsi que les efforts déployés pour préserver les caractéristiques techniques et esthétiques de l'édifice.

Ces travaux sur monuments historiques illustrent parfaitement l'importance de la conservation patrimoniale et soulignent la nécessité d'un encadrement rigoureux de cette pratique professionnelle.



De gauche à droite : Sylvain Maillard, député de la 1^{re} circonscription de Paris, Christophe Millet, président du CNOA, et Arnaud Vialatte de Pemille, architecte du patrimoine en charge de la rénovation de Notre-Dame-de-Consolation © CNOA

Mettre en avant les projets remarquables avec les prix d'architecture

Les conseillers ordinaires participent régulièrement à des jurys de prix d'architecture.



Site Boulay-Clichy (111 logements sociaux) à Paris 17^e, réalisation de Laurent Niget Architectes, Grand Prix de l'habitat 2025 © David Boureau

Voici les prix remis en 2025 auxquels le CNOA a participé :

- **Le prix Edurénov de la rénovation des bâtiments scolaires** (voir page suivante) :
 - Lancé par la Banque des territoires, dans le cadre du programme Edurénov ;
 - Remis en octobre 2025 à neuf lauréats.
- **Le Prix de l'habitat :**
 - Coorganisé par le CNOA et l'Académie d'architecture ;
 - Remis en septembre 2025 à deux lauréats : l'Atelier Laurent Niget (Grand Prix) et l'agence Co-Architectes (mention spéciale).



OLEA (32 logements sociaux) à Saint-Pierre (La Réunion), réalisation de Co-Architectes, Mention spéciale du Prix de l'Habitat 2025 © Loris Gazut

- **Les Trophées de la construction :**
 - Organisé par Batiactu et SMABTP ;
 - Remis en septembre 2025 à 20 lauréats. Dans la catégorie « Logements sociaux », Augustin Faucheur, conseiller national, a remis un Trophée à l'agence Michel Ferranet Architecte pour un projet de démolition-reconstruction à Paris 11^e (75).
- **Le Prix national de la construction bois :**
 - Organisé par Fibois France
 - Remis en novembre 2025 à 10 lauréats, dont le Grand Prix du jury à l'agence 360° architecture pour le groupe scolaire Rosa-Bonheur, à Aucamville (31).
- **Le Prix national de la construction hors-site** (voir page suivante) :
 - Initié par l'association Filière hors-site France, en coprésidence avec le CNOA ;
 - Remis en novembre 2025 à 6 lauréats.

EN 2025, LANCEMENT DE DEUX NOUVEAUX PRIX

■ **Le Prix national de la construction hors-site**
Ce prix initié par l'association Filière hors-site France en coprésidence avec le CNOA récompense des réalisations exemplaires mettant en œuvre une qualité constructive hors-site et une création architecturale d'intérêt public.
À travers ce prix, le Conseil national souhaite rappeler la pertinence du mode constructif pour répondre aux enjeux de décarbonation du secteur du bâtiment, mais aussi pointer l'importance d'inscrire les projets hors-site dans un récit de territoire.



La remise du Prix s'est déroulée le 18 novembre 2025 sur le stand de l'Ordre des architectes au Salon des maires. © CNOA

Parmi les six projets lauréats, deux Prix du jury ont récompensé des projets pour leur démarche innovante : le Relais d'Italie à Paris 13^e (75) construit par les entreprises Nodos architecture (Pablo Katz), Artis et Open Partners, et les bureaux d'Eiffage à Longvic (21), conçus par les entreprises 2A Design et Eiffage B3 Ecodesign.

■ **Le Grand Prix de la rénovation des bâtiments scolaires**
En partenariat avec la Banque des territoires, ce prix a pour ambition de sensibiliser l'État et les collectivités locales sur l'importance d'inscrire les rénovations des bâtiments scolaires dans une stratégie globale intégrant des objectifs d'économie d'énergie, mais également de confort d'usage, en particulier d'été, mais aussi de qualité de l'air, de sobriété et de préservation de la biodiversité.

Le Premier Prix de la rénovation scolaire 2025 a été décerné à l'agence d'architecture Lieux Fauves pour sa rénovation exemplaire du groupe scolaire Jean-Moulin, à Brignais (69).



De gauche à droite : Sébastien François, adjoint au maire de Brignais (69), Raphaëlle-Laure Perraudin, architecte, agence Lieux FAUVES, et Yolaine Paufiguet, vice-présidente © Violette Franchi

MISE EN AVANT DES TROPHÉES DE LA PARITÉ, PRIX REMIS PAR LE CNOA

Jeudi 15 mai, dans le cadre du Printemps de l'égalité organisé par la région Bourgogne-Franche-Comté, l'agence Éjo coopérative – lauréate du Trophée de la parité 2023 – a été mise à l'honneur lors d'un échange entre élus et architectes, à Sanvignes-les-Mines (71).



De gauche à droite : Fanny Costecalde, architecte (agence Éjo coopérative), Laëtitia Martinez, vice-présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et Valérie Flicoteaux-Melling, ancienne vice-présidente du CNOA © CNOA

Parmi les intervenantes de cette rencontre, Valérie Flicoteaux-Melling, ancienne vice-présidente du CNOA et initiatrice du Trophée de la parité, est revenue sur la genèse du prix et ses objectifs : encourager une réflexion collective autour des pratiques professionnelles en matière d'égalité femmes-hommes. Elle a salué l'engagement exemplaire de l'agence Éjo coopérative.

Fanny Costecalde, architecte associée de l'agence lauréate, a présenté les actions concrètes mises en place par Éjo : accès équitable aux responsabilités, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, politique de formation...

Être entendu dans le débat public



429
retombées presse

À la une : supplément au magazine *Paris Match* paru le 6 novembre 2025, incluant une interview grand format de Christophe Millet, président du CNOA, à l’occasion de la sortie du film *L’Inconnu de la Grande Arche*.



L’INSTITUTION DANS LES MÉDIAS

Dans la presse professionnelle



Christophe Millet – *Les 100 qui font la ville* :
« Les architectes français n’ont ni à rougir ni à s’excuser. Ils sont très bien formés et s’ils croient en ce qu’ils font, s’ils relèvent les épaules, la plus belle loi d’Europe est là pour les accompagner dans leur mission. »

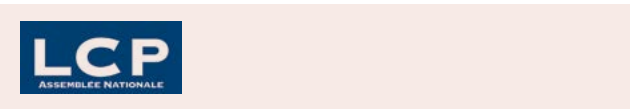


Fabien Gantois sur l’adaptation du bâti :
« Adapter les constructions aux changements climatiques, au vieillissement démographique et aux transformations des modes de vie doit devenir une priorité nationale. »

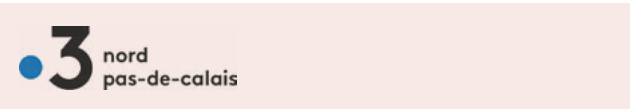


Christophe Millet sur la réglementation liée au concours d’architecture :
« Le concours d’architecture n’est pas une option ; c’est un investissement à long terme pour la qualité de la construction en faveur de la dépense publique.
À l’heure où chaque euro compte, c’est la meilleure garantie pour concevoir des bâtiments durables, sobres, adaptés aux usages et aux territoires. Le fragiliser serait une erreur stratégique. »

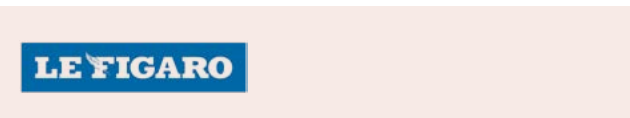
Dans les médias généralistes



« Maman, j’ai arrêté l’avion » : Christophe Millet sur la qualité du cadre de vie :
« Il faut réapprendre à habiter, c’est-à-dire, réapprendre à avoir une interaction entre son habitat et soi-même. »



Christophe Millet sur le développement des filières de matériaux :
« Il faut déclencher des politiques publiques qui permettent de mettre des dynamiques en place qui, elles-mêmes, permettent de développer les filières de matériaux qui ont la capacité de s’adapter au changement climatique. »



Christophe Millet sur la rénovation énergétique des logements :
« Isoler des logements par une isolation intérieure réduirait la surface habitable, mais entre 3 % et 5 % seulement. »

LES MÉDIAS DE L’INSTITUTION MIS À JOUR

En 2025, la communication du CNOA a été repensée afin de s’adresser avec pertinence à toutes ses audiences :

- Pour suivre l’actualité de l’Ordre des architectes et de la profession, l’envoi d’une newsletter hebdomadaire *L’Hebdo des architectes* ;
- Pour permettre de traiter des sujets de fond qui intéressent la profession, le développement du premier numéro du magazine *Architectes*, paru en janvier 2026 ;
- En interne, un nouveau format de newsletter adressée aux conseillers et collaborateurs des CROA, à raison d’une par trimestre ;
- De nombreux supports événementiels tout au long de l’année pour relayer les messages de l’institution : habillage des stands lors des salons, carte de vœux, rapport d’activité ;
- Divers supports imprimés pour renseigner sur des sujets (guides « Focus juridique », voir p. 29) et diffuser les positions de l’Ordre des architectes sur la qualité architecturale (fiches plaidoyer, voir p. 39).



137 000
visiteurs uniques sur
architectes.org
et près de 91 000 sur
architectes-pour-tous.fr



+ de 52 000
abonnés à la newsletter

Présence continue sur les réseaux sociaux



102 publications
5 064 abonnés en 2025



163 publications
9 056 abonnés en 2025



145 publications
18 649 abonnés en 2025



161 publications
71 747 abonnés en 2025



LA COMMUNICATION EXTERNE

Questions à
Marie Biays-Primas
conseillère nationale

Quelles actions ont été menées en 2025 pour dynamiser l’information de l’Ordre des architectes à destination du public ?

L’arrivée dans les équipes en 2025 de Nicolas Farca, chargé de mission éditoriale, a permis la professionnalisation du comité éditorial. Un comité éditorial régulier a réuni conseillers nationaux et services du CNOA pour définir les priorités en matière d’information à diffuser auprès de l’audience de l’Ordre.

Quels sont les projets en développement ?

Un travail de fond a été mené afin de proposer différents supports complémentaires. Un travail interne important a permis le lancement du magazine *Architectes* en janvier 2026, une nouvelle publication riche en informations utiles à la profession.

Pourquoi était-il important de lancer un nouveau magazine aujourd’hui ?

Nous avons besoin de remettre un support fort au cœur de notre communication. Dans un contexte de profusion d’emails, de newsletters et de contenus numériques, le retour d’un objet imprimé, que l’on reçoit directement dans son agence, n’est pas anodin.

Ce magazine permet de prendre du recul, de donner de la profondeur aux sujets et de rendre plus lisible l’action du CNOA. C’est aussi un outil politique au sens noble : il affirme le rôle de l’architecture comme levier d’intérêt général et comme acteur central du cadre de vie.

L'Ordre au cœur de l'écosystème des acteurs de l'architecture

LE CNOA AUX CÔTÉS DE L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE, DE L'AFEX, DU RMA ET DE LA CAPA POUR LA PROCHAINE BIENNALE

Le 3 janvier 2027, la loi sur l'architecture fêtera ses 50 ans. Pour célébrer cet anniversaire, sur proposition du CNOA, le commissariat du pavillon français à la Biennale internationale d'architecture de Venise 2027 s'appuiera sur l'expertise d'un conseil scientifique inédit (CNOA, Académie d'architecture, Cité de l'architecture et du patrimoine, Réseau des maisons de l'architecture, Association des architectes français à l'export). Il aura pour mission d'accompagner l'équipe lauréate de l'appel à candidatures pour l'attribution du commissariat 2027.



LES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE (ENSA)

En 2025, l'Ordre des architectes a développé des liens importants avec les organismes qui forment les futurs architectes. Les activités menées en ce sens par le CNOA ont été :

- l'expertise de deux dossiers de programmes HMONP d'écoles, à la demande du ministère de la Culture ;
- la participation à des réunions entre CROA et écoles ;
- des échanges avec l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage (UNEAP) ;
- un travail commun avec le collège des directeurs ;
- l'organisation d'une rencontre avec les élus des CROA membres des conseils d'administration des ENSA.

LES SYNDICATS

L'Ordre échange régulièrement avec les principaux syndicats de la branche professionnelle, composée du Syndicat de l'architecture (SA), de l'Union des architectes (Unsa) et du Syndicat des salariés des professions de l'architecture et de l'urbanisme (Synatpau).

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (FNCAUE)

Les CAUE traversent des difficultés importantes en 2025 en raison d'une chute de leur financement. En effet, depuis la réforme de la taxe d'aménagement, principale ressource de ces associations, la collecte et la redistribution connaissent de fortes perturbations. Transférée à la direction générale des Finances publiques (DGFIP), cette collecte accuse des retards très importants qui fragilisent de nombreux CAUE : réduction d'activité, licenciements économiques, liquidation.

Le CNOA a apporté son soutien aux CAUE tout au long de cette période, notamment en relayant en septembre 2025 une tribune cosignée par Joël Baud-Grasset, président de la FNCAUE et François Sauvadet, président de Départements de France, relative à la réforme nationale de la taxe d'aménagement. Cette tribune est également soutenue par l'AMRF et l'APVF.



Au cours des derniers mois, le CNOA a pris de nombreuses initiatives pour faire connaître la situation des CAUE, alerter sur les difficultés qu'ils traversent et réaffirmer leur rôle essentiel dans les politiques publiques territoriales. Ces démarches, telles que les échanges organisés lors du Salon des maires en novembre dernier, témoignent d'un soutien affirmé. Nous sommes convaincus que l'action coordonnée du CNOA et de la FNCAUE est un levier essentiel pour identifier les réponses institutionnelles, financières et opérationnelles permettant de consolider durablement les CAUE et de conforter leurs missions au service des territoires.



Joël Baud-Grasset,
président de la Fédération nationale des CAUE



LE COMITÉ DE LIAISON DES INSTITUTIONS ORDINALES (CLIO)

Le CLIO est une association représentant l'ensemble des professions réglementées constituées en ordre professionnel.

Les discussions menées en 2025 ont permis à l'Ordre des architectes de mieux anticiper les évolutions et perspectives de la profession et de son organisation ordinale, en accroissant sa vigilance quant aux règles de la profession liées à la financiarisation de la profession et à l'ouverture du capital des sociétés d'architecture, en comparaison avec d'autres situations dans d'autres ordres.

L'intelligence artificielle a également été mise à l'étude du CLIO en 2025 sous l'angle de l'usage de l'IA dans la pratique des métiers. En effet, cette nouvelle technologie peut soulever des problèmes juridiques, notamment en matière de falsification des diplômes ou encore de droit d'auteur.

LES AFTERWORK DE L'ARCHITECTURE

Lancés en 2024, ces rendez-vous conviviaux sont un temps d'échanges pour les membres du CNOA et leurs partenaires.

- 19 mars : afterwork de l'architecture à la tour Montparnasse.
- 23 juillet : verre d'été – afterwork du CNOA au Fluctuart, à Paris.
- 15 octobre : afterwork de l'architecture à la tour Montparnasse.

L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE DE L'ARCHITECTURE

Le CNOA participe aux actions de cet outil de connaissance et de suivi de la filière économique de l'architecture piloté par le ministère de la Culture en tant qu'organisation professionnelle membre de son comité d'orientation.



Le CLIO permet de croiser des pratiques différentes dans les ordres, au service de l'intérêt général.



Sophie Bertrand,
conseillère nationale



LES MAISONS DE L'ARCHITECTURE

Financé par le CNOA à hauteur de 260 000 €, le Réseau des maisons de l'architecture (RMA) fédère et met en lien les 35 Maisons de l'architecture présentes sur le territoire français, hexagonal et ultramarin. Son rôle est de permettre de déployer, pérenniser et de rendre plus visibles leurs actions sur tout le territoire.

A noter en 2025 : la création d'une nouvelle maison d'architecture dans le Var, Altana.

Engagées dans la valorisation et la diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère, les Maisons de l'architecture sont implantées dans les grandes villes régionales et participent au développement culturel des territoires. Chaque année, elles proposent de nombreux événements : expositions, débats, visites, ateliers pédagogiques, voyages, projections, résidences d'architectes, publications, etc. Sur chacun de leurs territoires, les Maisons de l'architecture sont des acteurs-ressources auprès des institutions, collectivités et des structures de formation.

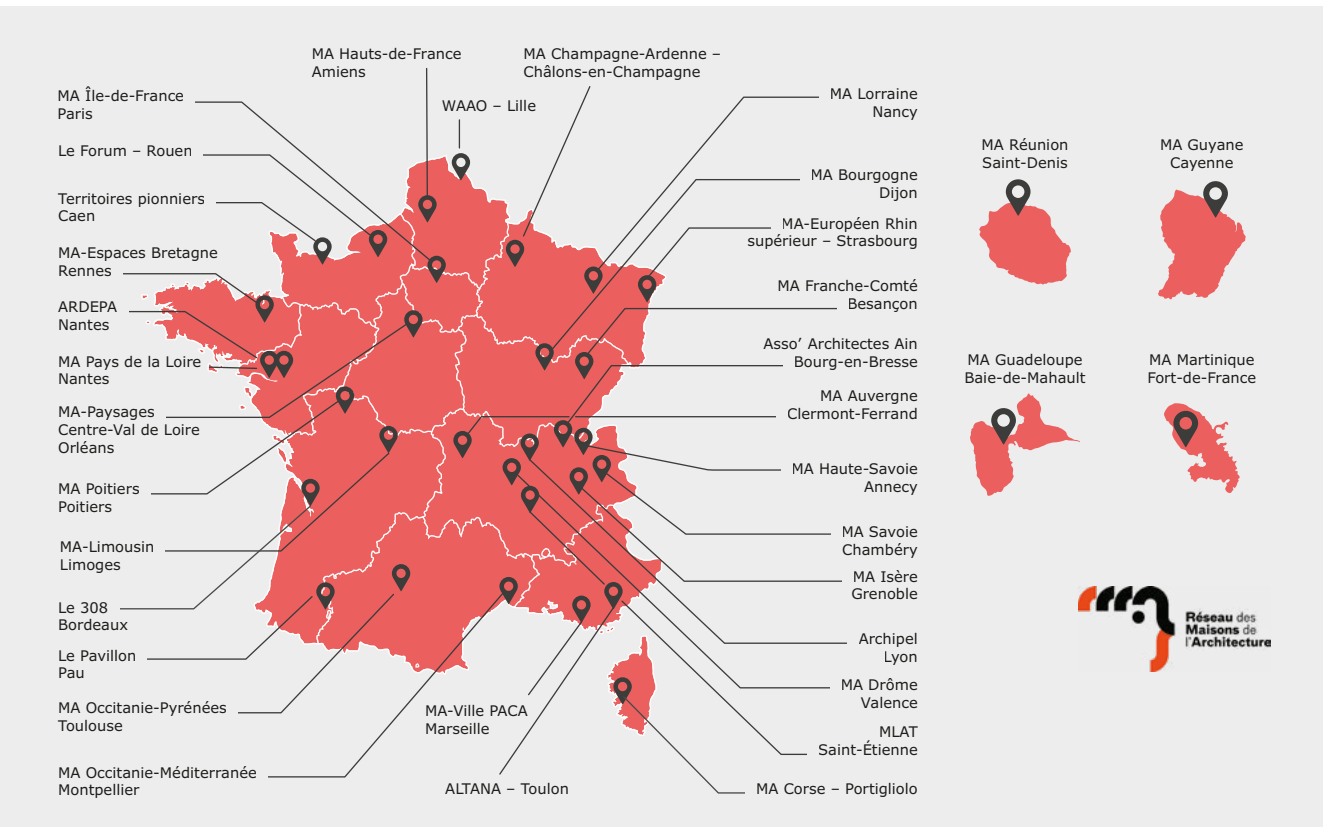
Les résidences d'architecture

La résidence d'architecture est un projet culturel créant les conditions d'une rencontre entre une ou un architecte mandataire avec une équipe de spécialistes, des populations, des élues et élus, des habitantes et habitants, des actrices et acteurs locaux, et dans un contexte donné. Durant six semaines, l'architecte mandataire et son équipe sont accueillis dans un territoire, en immersion, pour habiter et travailler sur place.

Depuis 2018, ce dispositif innovant a permis d'activer 49 territoires aussi bien ruraux, périurbains, métropolitains. Le 5^e programme, mis en œuvre en 2025, a rassemblé 10 résidences d'architecture.



LES CHIFFRES CLÉS



GLOSSAIRE DES ACRONYMES



Les participants à la Convention nationale de l'Ordre des architectes, conseillers et salariés, réunis les 26 et 27 juin à Lille. © Maxime Dufour

ORDRE
DES
ARCHITECTES



www.architectes.org

Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine
BP 154
75755 Paris cedex 15